

Banca de brume dans les terres basses au début de la matinée. Ensoleillé et chaud durant l'après-midi. Vents du sud-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 35 et 70, à La Tuque, 35 et 70. Bulletin plus complet en page 19.

Le meilleur hôtel — 374-6221 — Le meilleur service



LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES de Montcalm, a été agrandie et renouée en entier. L'investissement nécessaire à ces travaux est de \$52,000.00. Le réaménagement et l'agrandissement

(Photo Léon Savard) des locaux de la caisse populaire ont commencé au début du mois de juillet et le gérant M. Claude Lépine a souligné que d'ici quinze jours le tout devrait être terminé.

Huit blessés dans des accidents routiers

JOLIETTE (C.V.) — Un individu de l'Épiphanie, M. Jean Loyer, 22 ans, du 62, rue Saint-

Joseph, a été grièvement blessé hier alors que sa voiture, une Dodge 1969, est entrée en collision avec un tracteur sur la route 48, à proximité de Saint-Jean-de-Matha.

Le jeune homme a dû être transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette où on lui prodigua des secours au département des soins intensifs.

Une deuxième personne a également été blessée quoique moins gravement. Il s'agit du conducteur du tracteur, M. René Vincent, habitant le rang Saint-Pierre, à Saint-Jean-de-Matha.

Quatre blessés

Vers les 17h. 30, dimanche après-midi à proximité du restaurant Pointe du Nord, une collision a fait 4 blessés. Ce sont MM. Claude Lasalle, 43 ans, ainsi que son épouse Rita, 42 ans, leur garçon, 7 ans, de même que M. Donat Caron, 62 ans, du 8385 de Gaspé, à Montréal.

Les trois premiers demeurent au 670, rue Bellefleur à Saint-Michel.

Par ailleurs, vers les 19h. 50, ce même jour, M. Maurice Comtois, 16 ans, demeurant au 160, rue Papineau, a subi des blessures alors qu'il circulait dans son automobile, laquelle est entrée en collision avec celle de M. Jean Campeau, du 11,910, Albert Duquenne, à Montréal.

La collision s'est produite à l'intersection de la 2e Chaloupe et de la route 48.

Un garçonnet de 8 ans, Christian Asselin, 6 ans, enfant de M. et Mme Marcel Asselin, a été blessé par une automobile, face au 3 boulevard Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. L'automobile était conduite par M. Bertrand Joliveau, 185, Première Chaloupe, près de Joliette.

En furetant dans Joliette

Il faudrait rendre un hommage particulier à deux policiers. Les agents Bruno Fredette et Raymond Chartier de la Sûreté municipale travaillent dans le moment à mettre sur pied un club sportif de tir au pistolet à Joliette. Ils montrent encore une fois que les policiers de Joliette sont des gens qui s'occupent de leur affaire et travaillent au bien-être de la population.

Il est à noter toutefois que le travail des deux policiers en question se fait avec la collaboration du club Optimiste Joliette. Les membres de ce club de service veulent fonder un club junior dans Joliette. Ce club junior sera formé de jeunes gens de 17 à 20 ans qui seront des Optimistes en herbe.

Me Louis Laporte, procureur de la Couronne passera quelques jours à l'Institut de Police de Nicolet en vue d'assister à des séances d'études pour les substituts du procureur général. Il s'agira de se renseigner sur les dispositions de loi modifiant le droit pénal appelé Bill Omnibus. Ces journées se tiendront les 25 et 26 septembre.



par Michel ROCHON

Les joueurs de l'instructeur Jacques Cyr ont subi leur première défaite de la saison dimanche dernier contre le collège de Trois-Rivières. Inutile de dire qu'il y a eu pratique hier. Il est surprenant de voir le nombre de gens qui se rendent encourager nos pistoliers. Dimanche au-delà de 500 personnes étaient présentes.

Michel Ratelle, nouveau président des loisirs de la paroisse Cathédrale semble bien optimiste devant la tâche qu'il a relevé. D'ici peu débutera une campagne de publicité pour recruter le plus grand nombre de jeunes possibles. Après ce recrutement Michel essaiera de trouver des fonds en organisant différentes activités comme Bingo et parties de cartes. J'espère que les parents de la Cathédrale se feront un devoir d'encourager ces différentes organisations.

Quelques joueurs de hockey de Joliette pratiquent présentement à l'aréna de l'Assomption. Inutile de dire que ces derniers seront beaucoup plus en forme que la majorité des résidents de Joliette, l'aréna ouvrant que dans la première semaine d'octobre.

Jean-Luc Breault chef des arbitres au football mineur, trouve la température plutôt froide de ce temps-ci. Les arbitres et les joueurs auraient peut-être plus chaud si plus de parents allaient encourager leur enfant.

Madame Bonin qui est en charge du club de patinage artistique de Joliette a bien hâte de débiter ses activités à l'aréna. Cette dame se pose des questions comme plusieurs s'en posent: "manquerait-il de planification ou de programmation au Service de la récréation?"

Marcel Bonin se rendait dernièrement à l'émission Radiophonique Chez Miville. Marcel était invité à titre d'ancienne vedette des Canadiens de Montréal. Vous savez que Marcel est demandé plusieurs fois par année pour des remises de Trophées ou des conférences ou encore pour donner des cliniques de hockey. Et dire que ici à Joliette, nous n'avons su exploiter ses talents à fond.

Gérard Leduc, l'arbitre en chef du baseball à Joliette, songe à une association qui grouperait tous les arbitres de baseball pour l'année prochaine. Avis aux intéressés.

L'école de ski l'Igloo dispensera encore cette année, des cours de ski le mercredi, samedi et dimanche. Ces cours se donneront soit au nouveau centre de ski de Rowdon ou encore dans nos Laurentides.

L'audience se poursuit aujourd'hui

Témoignages contradictoires à l'enquête de Mme Yves Lefebvre

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — La première journée de l'enquête préliminaire de Mme Annette Lefebvre, de Ville Saint-Gabriel, a donné l'occasion d'entendre les témoignages fort variés d'au moins deux témoins importants, soit ceux du docteur Jean-Paul Valcourt, médecin-pathologiste de l'Institut médico-légal de Montréal et de M. Paul Contant, officier de bien-être.

Au cours de la journée d'hier, plusieurs dizaines de curieux se sont massés dans l'enceinte du Palais de Justice, afin d'assister au déroulement de cette enquête préliminaire.

Laurier Boutin, docteur, Ville Saint-Gabriel

Le médecin de Ville Saint-Gabriel a mentionné au président du tribunal qu'à la suite d'un appel téléphonique logé le 8 août 1969, vers les onze heures du matin, il avait prescrit un onguent à Mme Lefebvre. Cet onguent devait servir à soigner les brûlures. Il a avoué cependant qu'il n'avait pas remis personnellement la prescription au mari de Mme Lefebvre.

Ce n'est que le dimanche matin, vers les 8h. 30 que le médecin a vu la petite Nathalie Boucher. A cette heure, l'enfant était pâle, ne respirait plus, affichait des bleus au visage de même qu'elle était très maigre. Il constata de plus, des brûlures sur ses membres inférieurs.

Le docteur Boutin a rapporté la mort à une heure asphyxique.

Le médecin insista sur le fait que la petite fille était dans un état de cachexie fort avancé et que les brûlures avaient été causées par de l'eau chaude.

Il indiqua également que malgré sa prescription, il n'y avait aucun bandage qui recouvrait les blessures. "La peau était vide et nue comme un jambon cuit", a dit le médecin parlant de la déshydratation et de la rougeur de la peau.

Il a rajouté que cet état cadavérique aurait pu être causé par une autre maladie.

Dr Jean-Paul Valcourt, médecin, Montréal

En présence de l'inspecteur Richard Masson et du caporal R. Marchand, le docteur Valcourt a procédé à l'autopsie de la petite fille.

Elle pesait 17 livres et mesurait 32 pouces et demie alors qu'un enfant normalement constitué aurait dû peser 25 livres. Il constata non nombre de contusions et d'érosions sur la figure de la petite fille. Le corps était dans un état de déshydratation et de malnutrition. Des brûlures

second et au troisième degré apparaissaient sur les membres inférieurs ainsi que sur les fesses de la petite fille. Le dessus de la peau était parti et le dessous était en mauvaise condition.

Le médecin a décrit la scène comme s'il voyait le bébé assis dans un liquide chaud, d'une profondeur de 3 pouces à 3 pouces et demie. Il a indiqué que le corps était brûlé à 40 pour cent de sa surface.

L'avocat de la défense, Me Gilles Ratelle, a fait dire au médecin que l'état de déshydratation aurait pu être causé aussi par une maladie grave, de

maï 1969 et 5 juin 1969 pour constater que les enfants étaient bien portants.

Les autres témoins

Plusieurs autres témoins ont été cités à la barre des témoins en

Du témoignage du premier, retenons cette remarque: "Nous pourrions reconstituer la scène comme étant la jeune Nathalie Boucher assise dans un liquide chaud, les orties dépassant, les mains de même." Du deuxième, cette constatation faite à l'endroit du procureur de l'accusé: "Lors de ma visite au mois de juin, les enfants étaient bien portants".

Sors, ou je te descends, aurait dit Blouin, accusé de tentative de meurtre

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — Le procès de André Blouin, âgé de 28 ans, du 30 de la rue Saint-Léandre, à Saint-Jérôme, a débuté hier aux Assises criminelles de Joliette. Blouin est accusé de tentative de meurtre selon l'article 210 du code criminel. L'accusation de Blouin se lit comme suit: le ou vers le 2 juin 1969 à Saint-Zénon dans le comté de Berthier, dans le district de Joliette, André Blouin agissant de concert et ensemble avec André Frotin de Pierrefonds et Charles Richard de Saint-Jérôme, a illégalement par quelque moyen tenté de commettre un meurtre sur la personne de Luc Lachance de Saint-Zénon.

Le jury

Au début de son procès, le procureur de la défense de Blouin, Me R. Saechette, demandait à chaque juré choisi s'il avait préalablement lu le Nouvelliste. La raison de cette question est due au fait qu'un des témoins, à l'enquête préliminaire a dit avoir vu passer une voiture de marque Chrysler à une vitesse de 60 milles à l'heure et qu'après, il aurait reconnu le conducteur par une photo publiée dans l'édition de Joliette du 5 juin, du Nouvelliste.

Les photos

Le caporal André Ménard de la Sûreté du Québec des quartiers généraux de Montréal a été appelé le premier pour rendre son témoignage. Le pro-

cur de la Couronne, Me Jean-Robert Piette, a demandé au caporal de montrer et d'expliquer les photos qu'il a prises sur les lieux du crime de Blouin. Le caporal Ménard a dit qu'il avait pris des photos à la suite d'un vol à main armée perpétré à la Caisse Populaire de Saint-Zénon, le 2 juin dernier. Il a souligné que des photos de la caisse avaient été prises le 2 juin la même journée et que le lendemain d'autres photos avaient également été prises pour aider à l'enquête de la police. Après l'agent Gérard Rivard lui aussi, de la Sûreté du Québec a dit qu'il avait fait enquête dans ce vol. Ce dernier a par ailleurs souligné que l'automobile de marque Chrysler avait été retrouvée sur la route 43 dans un petit chemin de bois à environ 1 mille et demi des lieux du vol.

M. Alcide Marcell, gérant de la caisse

Le gérant de la caisse populaire, M. Alcide Marcell a par la suite été appelé à la barre. Ce dernier a raconté les faits comme il les a vus et entendus. De plus, le procureur de la Couronne, Me Piette a fait identifier les pièces qui auraient servi aux bandits pour commettre leur crime. M. Marcell a dit qu'il était couché par terre mais qu'il s'était levé la tête pour voir un peu. "Au moment où j'ai vu la mitrailleuse, c'est tout ce que j'ai vu". Un homme était dans mon bureau et avait fermé la porte. Il y en avait un qui disait sors là. Il avait une arme à

la main a poursuivi le témoin. Là, j'ai vu du feu sortir de l'arme et un trou dans la porte. Il a tiré deux coups de feu qui faisaient du feu, a-t-il dit.

La victime, Luc Lachance

Un homme qui venait d'effectuer une transaction bancaire se préparait à sortir de la caisse populaire. Cet homme est M. Luc Lachance de Saint-Zénon. Ce dernier a été appelé par le procureur de la Couronne pour donner son témoignage. Il a dit qu'il se préparait à sortir de la caisse quand il a vu une Chrysler arriver à la porte de la caisse avec des gens qui portaient des cagoules. "Moi je suis entré dans le bureau du gérant. Ils m'ont vu et un m'a dit de sortir, a-t-il dit. J'ai barré la porte et donné un coup de coudé dans la fenêtre. Elle ne s'est pas brisée, a-t-il précisé, et je suis retourné à la porte pour l'ouvrir. Toutefois, il avait tiré un coup de feu dans la poignée et je ne pouvais plus l'ouvrir. Là, soudain, toujours le témoin, il disait: sors de là, je vais te descendre. Il a tiré un autre coup dans la porte. La balle a passé par la porte et elle s'est écrasée sur le sol entre mes deux jambes. Des petits morceaux de bois étaient sur ma cuisse et après j'ai entendu d'autres coups de feu." Le témoin Lachance a par la suite dit qu'il entendait ce qui se passait mais qu'il ne voyait évidemment rien. Après on est venu le délivrer en le sortant par la fenêtre, parce que la porte ne s'ouvrait pas.



Mme Yves Lefebvre

moins de 24 heures. Cette maladie pourrait entraîner un profond changement dans la constitution physique de l'enfant. Ainsi, la déshydratation aurait pu entraîner une perte de poids de près de trois livres, ce qui aurait causé un manque d'appétit. Le docteur Valcourt a cependant spécifié qu'il n'y avait aucun indice de traitement médicaux sur le corps de la victime. L'enfant serait également décédé rapidement puisqu'il n'y avait aucun signe de réaction après les brûlures.

M. Paul Contant, officier de bien-être, Montréal

L'officier de bien-être a déclaré au président du tribunal qu'il connaissait Mme Lefebvre depuis le 10 août 1967, alors qu'il était allé chercher deux enfants que gardait Mme Lefebvre. Il a

Gérard Fyfe passera sept ans à l'ombre

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — Gérard Fyfe, a eu une sentence de 7 ans de prison pour les crimes qu'on lui reprochait. Fyfe aurait été appréhendé par les agents de la Sûreté du Québec le 3 janvier 1968 alors qu'il était à cambrioler un établissement commercial de Saint-Donat. C'est le juge Claude Bisson qui lui a donné cette sentence après lui avoir fait la lecture de plusieurs autres causes qui ont été entendues à la Cour d'appel.

On sait que Fyfe aurait été pris sur le fait par les policiers alors qu'il aurait pénétré avec un complice Jacques Paul, en forçant la porte de l'hôtel "La Réserve" de Saint-Donat. Fyfe a été arrêté par la police et il a été accusé de vol qualifié.

Gérard Fyfe a été accusé, et il a plaidé coupable devant le

jury, pour premièrement une accusation de vol qualifié. L'accusation était que le 3 janvier à Saint-Donat, dans le district de Joliette, Gérard Fyfe, né le 20 octobre 1936 et demeurant à Montréal, agissant conjointement avec Jacques Paul, lui aussi de la Métropole, a volé un coffre-fort qui contenait une somme d'argent de \$8,400.00 et qui était la propriété de l'hôtel en question. Pour ce crime Fyfe a eu une sentence de 7 ans de prison.

Pour les deux autres accusations qui compromettent deux chefs d'accusation soit la première port de cagoules et d'outils de cambrioleur et pour l'autre vol d'une automobile de marque Cadillac et d'une remorque domestique, le juge Claude Bisson a donné pour le port de la cagoule 1 an de prison, pour les outils de cambrioleur 1 an également, pour le vol de l'automobile 18 mois et pour le vol de la remorque 6 mois à être purgés concurremment à partir d'hier le 22 septembre 1969.

A St-Charles

Les sapeurs ont répondu à 22 appels

ST-CHARLES - BORROMÉE (C.V.) — Le nouveau service de protection des incendies de la corporation municipale de Saint-Charles-Borromée a répondu, entre le 1er septembre 1968 et le 31 août 1969, à 22 appels.

C'est le rapport que présentait le chef de ce département aux conseillers de cette localité lors de leur dernière assemblée.

De plus, il a été mentionné qu'on a versé le montant de \$309 en salaire pour les pompiers A cela, il faut ajouter, le salaire du chef, de la brigade et les frais d'entretien de la caserne, ce qui signifie que le département des incendies a coûté une somme approximative de \$7,000 à la localité de Saint-Charles.

Un conseiller de l'endroit a alors fait remarquer qu'il en coûtait beaucoup moins cher ainsi que de s'affilier au service de la cité de Joliette. Lors des pourparlers avant l'acquisition d'une caserne, la cité de Joliette demandait un montant de \$28,000 pour le service des incendies. Par la suite, elle avait indiqué qu'elle consentirait à répondre aux appels moyennant un léiboursé de l'ordre de \$14,000.

Les conseillers se sont tous dits très satisfaits de la première année d'opération du service des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.

A l'item des revenus, on note un montant de \$150 par suite d'un appel dans la municipalité de Saint-Thomas.

Intervention de la police iroquoise

MONTREAL (P.C.) — Pour la première fois depuis sa récente formation, le corps de police iroquoise de la réserve indienne de Caughnawaga a été appelé à intervenir dans ce qui semble être une affaire de meurtre, le premier survenu depuis la création de ce service indigène.

A la suite de la découverte du cadavre d'un Iroquois âgé de 27 ans, Mike Labache, atteint en pleine poitrine d'une décharge de fusil de calibre .12, la Sûreté du Québec détient, pour fins d'interrogation, la femme de la victime, une jeune Iroquoise d'une vingtaine d'années, mère d'un poupon de cinq jours, de même qu'une autre femme qui se trouvait dans la maison où s'est déroulé le drame.

Les loisirs à Joliette

Bibliothèque adultes:

9:00 à 12:00 a.m.
1:00 à 6:00 p.m.
7:30 à 9:30 p.m.

Bibliothèque enfants:

4:00 à 6:00 p.m.

Piscine du CEGEP:

7:00 à 8:00 p.m.
Cours de natation
8:00 à 9:15 p.m.
Bain public: Admission \$0.35.

Parc St-Jean-Baptiste

Pratique du football Pee Wee

Stade de baseball:

Pratique du football juvénile et Bantam.



M. Simon Chaput

siège sur l'exécutif provincial de cette association puisque son oncle le notaire J.E. Chaput en fut le président fondateur en 1950. Comme M. Simon Chaput deviendra automatiquement président, l'an prochain, il deviendra le second membre de la famille Chaput à avoir présidé aux délibérations des hôteliers

M. Simon Chaput élu vice-président de l'Association des Hôteliers du Québec

Le Québec instituerait bientôt le prêt hôtelier

JOLIETTE (C.H.) — Après le prêt agricole, les Québécois verront le prêt hôtelier. C'est la promesse que l'honorable Gabriel Loubier a faite lors du congrès des hôteliers du Québec tenu au Manoir Tadoussac et au cours duquel M. Simon Chaput, propriétaire de l'hôtel Joliette a été élu vice-président provincial.

M. Chaput n'est pas le seul membre de sa famille à avoir

du Québec. L'hôtel de Joliette existe depuis 106 ans mais il est devenu la propriété de la famille Chaput en 1924. Cet établissement gastronomique est sous la direction de M. Simon Chaput depuis 25 ans déjà.

Au cours de sa visite aux hôteliers, le ministre Loubier a parlé de plusieurs améliorations qu'il attendait cette importante industrie du Québec. Entre autres, advenant une grève de la Régie des Alcools, les hôteliers

pourront grâce à une prochaine loi acheter directement leurs provisions d'alcool qui est considéré comme une partie importante du gagne-pain non seulement du propriétaire de l'établissement mais des employés.

A la suite d'une conclusion de l'enquête Bowman sur l'hôtellerie au Québec, le gouvernement provincial procédera à la classification des établissements hôteliers afin d'éliminer les charlatans.

L'aqueduc est le principal problème de Sainte-Elisabeth

SAINTE-ELISABETH (C.V.) — Les projets d'aqueducs constituent sans aucun doute la principale préoccupation du conseil municipal de Sainte-Elisabeth.

En effet, le secrétaire-trésorier de cette municipalité, M. Mathias Ferland, nous indiquait cette semaine, que la municipalité était en train de compléter son système d'aqueduc.

En 1963, si l'on se rappelle bien, quatre réseaux desservaient le village de Sainte-Elisabeth. Trois de ceux-ci appartenaient à des syndicats, le quatrième étant la propriété d'une compagnie.

Après avoir municipalisé le

plus important d'entre eux, soit le syndicat de Sainte-Elisabeth, la municipalité s'est portée sur la suite acquérir des autres. Il s'agit maintenant de donner une eau potable à tous les citoyens.

Le conseil municipal projette de compléter son système d'aqueduc du rang Saint-Pierre. Quatorze propriétaires, domiciliés à l'extrémité du rang, ne reçoivent pas ce service. Des pourparlers sont actuellement en cours dans le but de remédier au problème.

Une fois terminé, le système d'aqueduc de la municipalité de Sainte-Elisabeth aura coûté quelque \$290,000.

Vingt nouveaux employés

Les travaux d'agrandissement sont terminés à la Ferlandière

par Pierre-A. CHAMPOUX — BERTHIERVILLE — Les travaux d'agrandissement de la Ferlandière sont maintenant terminés.

C'est du moins ce qu'a déclaré un des propriétaires, M. Ferland. Il a souligné qu'il voulait, lui et les autres propriétaires de la Ferlandière, montrer que Québec sait faire.

La compagnie la Ferlandière est établie depuis 1945 à Berthierville. Trois frères et un de leurs fils, des MM. Ferland de Berthierville ont uni leurs efforts et leur argent pour établir une compagnie dans la ville, une conserverie de produits alimentaires. A la Ferlandière, on met en conserve des légumes.

à augmenter la production de la compagnie.

On sait que la Ferlandière était en fonction auparavant, environ sept mois par année. Maintenant,

après l'agrandissement et l'achat de nouvelles machines, vingt employés supplémentaires trouveront, avec les employés réguliers, du travail pour douze mois.

Aucune précision concernant le bureau de poste

BERTHIERVILLE (P.A.C.)

— Le député du comté de Berthier à la Chambre des Communes ne s'est pas prononcé concernant la construction du nouvel édifice des postes et du futur centre de la Main-d'oeuvre du Canada, annoncé pour Berthierville. Le député avait préalablement confirmé la nouvelle à l'effet qu'effectivement, un bureau de poste devait être construit, vraisemblablement sur la route 2 entre les rues Crémazie et Du Collège à Berthierville.

Dans le moment, on a été informé de source officielle qu'un employé du centre de Main-d'oeuvre du Canada travaillait dans la région de Ber-

thierville, apparemment dans le but d'établir des dossiers concernant les besoins et la demande des employés et des employeurs de la région.

Le maire de ville de Berthierville, le notaire J. Dominique Giroux, a lui aussi confirmé la nouvelle concernant l'établissement d'un nouvel édifice du gouvernement fédéral, qui servirait au ministère des Postes et au centre de la Main-d'oeuvre. Par ailleurs, le maire a affirmé qu'il n'était pas certain en ce qui a trait au centre de la Main-d'oeuvre; mais qu'il était assuré que le député M. Yanakis a confirmé la nouvelle à l'effet qu'un bureau de poste devrait être construit à Berthierville.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'at. \$ 1.50
fares complet

SPECIAL DU JOUR
ROTI DE PORC

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE



le Centurion
Place
Hôtel
de Ville

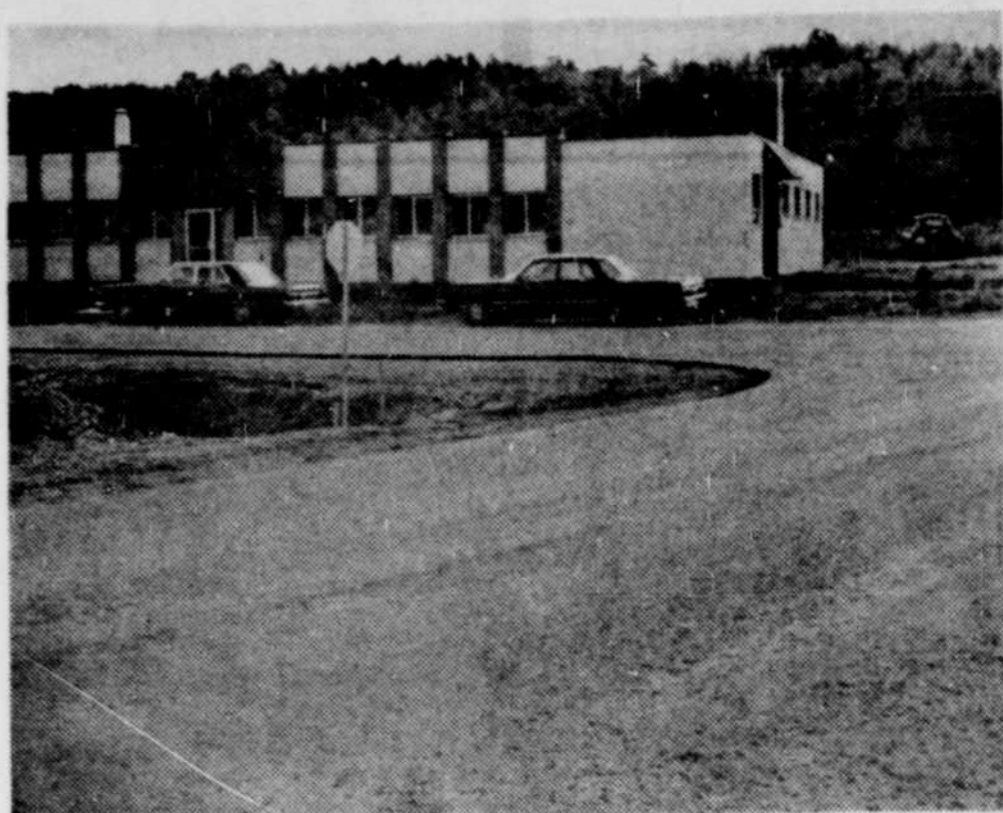
Vous allez à Montréal?

Venez vous détendre au Laurentien, au coeur même de Montréal, Square Dominion, 1000 chambres climatisées. Stationnement gratuit. Plan familial. Service à la porte, de ou vers l'aéroport. Locations assurées à tarifs garantis de Trois-Rivières par téléphone à ZEnith 2-2020.

Chambres simples: \$10. à \$13.
A Montréal, le mieux a meilleur compte

le Laurentien...un hôtel Sheraton (S)
Square Dominion
Hôtels et motels Sheraton. Un service international 177

Les rues de Ville St-Gabriel



(Photo Claude Rondeau) C'EST UNE PARTIE DE LA nouvelle usine de ville Saint-Gabriel, la compagnie Gandon. On remarque surtout que le pavage de la rue qui y conduit est maintenant fait. En effet le boulevard Guindon, comme plusieurs autres rues à ville Saint-Gabriel, est maintenant pavé en entier.



(Photo Claude Rondeau) VILLE SAINT-GABRIEL, qui pendant la saison estivale regorge de touristes, est maintenant presque une ville fantôme. C'est la rue la plus achalandée de cette ville. Il n'y a rien maintenant...



Problèmes d'eau chaude?

Arrangez-vous donc pour "cascader" chez vous...

Voici pourquoi!

Fait 1: Vous pouvez acheter un chauffe-eau électrique Cascade, taille familiale, à un prix très modique.

Fait 2: Une famille de quatre personnes utilise en moyenne 40 gallons d'eau chaude par jour. (Pourquoi paieriez-vous pour une surdisponibilité de 2000 gallons par jour?)

Fait 3: Si votre famille compte plus de quatre (4) personnes et que vos besoins en eau chaude sont très grands aux heures de pointe, un CASCADE (contenance de 60 gallons) suffit amplement à vos besoins.

Exemple: supposons que vous faites une grosse lessive, baignez deux enfants et utilisez 10 autres gallons à d'autres fins, tout cela en une heure. En bousculant tout, peut-être pourrez-vous aussi prendre un bain... et laisser couler un peu le robinet! Tout cela dans la même heure. Combien d'eau chaude pensez-vous avoir utilisée?

Le croirez-vous?

- une grosse lessive — 28 gal.
- 3 bains — 30 gal.
- Autres fins — 10 gal.

Total: 68 gal. (Pas plus!)

Notre CASCADE 60 aurait pu vous fournir 73 gallons de bonne eau chaude durant cette heure-là.

Fait 4: A la vérité, le CASCADE 40 (d'une contenance de 40 gallons) satisfait pleinement les besoins en eau chaude de la plupart des consommateurs.

Faits 5-6-7-8: Le CASCADE est très économique, étant conçu pour alimenter une famille, non une "buanderette" ou un bain public!

Le CASCADE est très pratique. Nul besoin d'une caserne pour l'installer, il prend si peu de place.

Le CASCADE est d'une sécurité absolue, il fonctionne sans flamme, s'installe n'importe où, pas besoin de cheminée.

Le CASCADE est propre. Sans odeur. Aucun dépôt. Aucune impureté.

Sous tous les rapports, le CASCADE est la solution chauffe-eau la plus logique, économique, efficace qui soit.

Consultez votre fournisseur local ou le service des ventes de l'Hydro-Québec (il y a un Cascade qui convient à tous vos besoins).

L'électricité, le confort total à la portée de tous.

Hydro-Québec



Substance qui rétracte les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans douleur pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux encore, l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bien-faisants se nomme la Bio-Dyne; elle agit rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en suppositoire, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Préparation H

Trois personnes blessées dans deux accidents

SAINT-BARTHELEMY (P.A.C.)

— Un accident de la route survenu dimanche vers 14.20 heures, a fait deux blessés légers. L'accident s'est produit sur la route 2, à environ 300 pieds du restaurant "Le Toit Bleu" à Saint-Barthélemy. Deux automobiles sont entrées en collision. L'une était conduite par M. Maurice Dugré, du 83 de la rue Lissieux à Pointe-Gatineau. Dans son véhicule deux personnes ont été blessées. Il s'agit de son épouse et de son fils Jean-Guy âgé de 13 ans.

Mme Ernest Paquette, du 5633 Sième Avenue, Rosemont à Montréal, conduisait l'autre voiture impliquée dans l'accident.

Dans son automobile personne n'a été blessé. Les dommages aux deux véhicules impliqués se chiffrent à un total de \$2,000. Les agents de la Sûreté du Québec du détachement de Berthierville se sont rendus sur les lieux pour aider les blessés et faire les constatations d'usage.

A Lanoraie

Un accident de la circulation a fait un blessé, dimanche vers 2.30 heures, à Lanoraie. L'accident s'est produit sur la route 2 dans une courbe nommée "la courbe électrique". Deux automobiles sont entrées en collision et une d'elle est allée s'écraser contre une maison appartenant à M. Jacques Suzor, du 33 avenue des Bouleaux à Joliette. Le conducteur d'une des deux autos a été blessé dans l'accident. Il s'agit de M. Clément Charest du 1870 de la rue Beaudry à Montréal. Son véhicule a été endommagé pour un montant estimé à environ \$2,500.

Le conducteur de l'autre voiture était M. Robert Casavan, du 3541 Est de la rue Notre-Dame à Montréal également. Son automobile a subi des dommages estimés par les agents de la Sûreté du Québec du poste de Berthierville à environ \$600.

Un centre d'hébergement sera construit à St-Michel

SAINT-MICHEL DES SAINTS (P.A.C.) — L'ouverture des soumissions, pour la construction du Centre d'accueil et d'hébergement, aura lieu à compter de 8 heures, mercredi le 15 octobre prochain. Ce centre d'hébergement été rendu possible, grâce à la collaboration d'une équipe qui s'est formée dans Saint-Michel des Saints et, comme l'a spécifié le secrétaire-trésorier du groupement, grâce surtout à la grande générosité de la population en général.

Ce centre d'accueil qui nécessitera un investissement de l'ordre de \$250,000 environ, contiendra un nombre total de 35 lits. Il y aura 25 lits pour des personnes âgées, sept lits pour des soins surveillés et trois lits pour le personnel qui résidera dans l'établissement en permanence.

gros détail

ENTREPÔT

Surveillez l'ouverture de Mr. Tapis

79 Rocheleau
Cap-de-la-Madeleine
Tél.: 379-2630
10,000 verges carrées de tapis
Prêt à livrer



Sauvez des \$\$\$

Achetez dès maintenant vos meubles et appareils électriques directement de l'entrepôt.

Spécial Futurs Mariés

3 pièces style Colonial \$ 795.

SALLE DE MONTRE OUVERTE AU PUBLIC
MARDI — JEUDI — VENDREDI ET SAMEDI

FAWCETT Excellence

Mme Gaston Trodechaud
423 ST-GEORGES TROIS-RIVIERES
LA OU VOUS ACHETEZ VOS MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES AU PLUS BAS PRIX

LE SOIR SUR RENDEZ VOUS SEULEMENT 374-6649





(Photo LeRo)

Un peu de peinture, ça change complètement!

IL Y A QUELQUES JOURS, le directeur de bâtiments de la ville de Victoriaville déclarait qu'en dépit de plusieurs avertissements, le propriétaire de cette maison, à l'intersection des rues Decoursol et Notre-Dame Est, n'avait pas voulu se plier au règlement municipal stipulant la pro-

preté extérieure des édifices et maisons. Ces derniers jours, des peintres commencent cependant à rafraîchir la maison, ce qui aura pour effet de garder intact l'esthétique du centre-ville.

Dans une tentative de renouveau

Les élèves du Collège feront le choix de leurs délégués

VICTORIANVILLE (G.G.) — Au début de l'année scolaire, dans la plupart des collèges de Québec, les élèves se choisissent un conseil. Malheureusement, peut-être parce que nous ne sommes plus au printemps, on ne voit guère la fièvre électorale s'emparer des membres mêmes des associations générales d'étudiants. Selon M. Robert Désaulniers, le président des élections de cette année le Collège de Victoriaville (CEGEP) n'a pas échappé à la règle dans le passé.

M. Désaulniers nous confiait que les élèves auraient à choisir, d'ici deux semaines, le conseil qui devra reproduire leur image. Ainsi, dans une tentative de renouveau, afin d'unifier les étudiants, des "mini-primaires" se tiendront à ce Collège. Aujourd'hui, on va procéder au sondage de l'opinion des élèves, afin de connaître les noms de leurs camarades qui seraient, d'après eux, les plus aptes à remplir les six postes vacants de l'Association générale des étudiants du Collège de Victoriaville. La formule comportera une nouveauté car la feuille-sondage présentée aux élèves est vierge; on ne suggère aucun nom aux étudiants. C'est à eux et à eux seuls que revient le droit de choisir leurs délégués. L'élection aura lieu dans deux semaines.

M. Désaulniers espère que les élèves répondront à cette formule et qu'ils réaliseront que leurs élus seront leurs délégués que leur conseil les représentera auprès des autorités du Collège.

L'AGECV détient un capital de \$6,000, fourni par les élèves eux-mêmes lors de la rentrée, capital qui sera administré en vue du bien-être des étudiants. Le conseil étudiant devra de son côté, suivre la route déjà tracée par ce sondage.

Ainsi, le journal étudiant ne pourra devenir la propriété exclusive du conseil. Il faudra que les rédacteurs du journal, par exemple, soient choisis démocratiquement, c'est-à-dire par tous les élèves et à tous les niveaux du collégial. Si l'AGECV s'engage dans cette voie démocratique, il faudra qu'elle ne la quitte pas si elle veut atteindre ses fins soit représenter vraiment les élèves et vivre longtemps.

Le camp d'entraînement des Cadets se poursuit

VICTORIANVILLE (R.L.) — M. André Capistran de Victoriaville, qui tente actuellement de relancer le corps de Cadets de Victoriaville, nous a remis le communiqué suivant, que nous publions in extenso. La première ronde est perdue. Il est regrettable que le club des Optimistes de Victoriaville ne soit pas intéressé à patronner ce qui semblait un corps fait exprès pour un club qui a comme slogan "l'ami du petit gars", et qui semblait intéressé au départ.

Mais comme un corps de cadets est un organisme où l'esprit d'équipe et de suite dans les idées existe, on n'est pas mort pour ça. Non, car un autre organisme qui a bien à cœur les activités des adolescents à Victoriaville est présentement à étudier la possibilité de patronner le corps des Ecuyers de Victoriaville.

N'a-t-on pas vu de la part de cet organisme de grandes choses comme l'illumination des rues de la ville durant les fêtes, projet qui a coûté \$20,000. J'ai nommé la Jeune Chambre. Oui, on étudie présentement la possibilité de patronner les Ecuyers et je serai invité à apporter des chiffres.

Patronner, c'est en quelque sorte nommer un comité qui verra à ce que le corps vive par lui-même.

La proposition faite par Mgr Roux et les neuf anciens actionnaires est des plus humaines car pour rendre possesseur de l'équipement d'une valeur de \$10,000, le futur exécutif a un déboursé de \$2,900 à remettre, soit \$300 la première année, le tiers la deuxième année et les deux tiers la troisième année ou la balance de la dette.

D'ici à ce qu'il y ait une réponse officielle de cet organisme, je tiens à préciser que le camp d'entraînement se poursuit toujours tel que prévu. La première pratique est prévue pour mardi soir à 19 heures au Centre Joie. Rien ne ferait plus plaisir que de voir 100 candidats à cette pratique. Nul doute qu'une population de 23,000 âmes peut avoir et faire vivre le corps des Ecuyers de Victoriaville", termine M. Capistran.

Plus de 150 personnes ont acheté un billet de saison des Olympiques Junior B

VICTORIANVILLE (R.L.) — C'est tout simplement formidable", voilà l'expression de tous les membres du bureau de direction du club de hockey Olympiques Junior "B" de Victoriaville, devant l'appui que témoignent tous les sportifs de Victoriaville pour l'équipe Junior. Depuis le début de la vente des billets de saison, c'est avec un enthousiasme formidable que tous ceux qui furent sollicités ont répondu en devenant membres-actionnaires des Olympiques.

Hier, une autre heureuse nouvelle a été annoncée aux supporters des Olympiques. En effet, M. André Auger, du magasin du même nom, a déclaré qu'il donnait un stéréo radio AM-FM d'une valeur de \$300 comme prix de présence à la joute d'ouverture des Olympiques, dimanche le 3 octobre prochain.

Les Olympiques désirent remercier sincèrement M. Auger pour ce geste sportif.

Actuellement, la direction des Olympiques fait part que 150 billets de saison sont vendus.

Dans un cas de délit de fuite

Le montant des dommages n'enlève rien à la gravité de l'offense

ARTHABASKA (R.L.) — Dans une cause de délit de fuite, on ne doit pas trop insister sur le fait que les dommages ont été minimes. C'est ce qu'a déclaré le juge Yvon Sirois, en trouvant coupable Gilles Lamontagne de Kingsey-Falls, qui comparait à la suite d'une accusation de délit de fuite. Lamontagne qui était défendu par Me Jean-Marc Béliveau, avait auparavant plaidé coupable à l'accusation de facultés affai-

bles, le même soir de l'accusation de délit de fuite. Lamontagne déclara que son automobile était bosselée un peu partout, que le silencieux n'était pas en bon état et au moment où on lui reprochait le délit de fuite, il croyait être poursuivi par une autre automobile, que la radio fonctionnait et que les vitres de l'automobile étaient levées. Il déclara n'avoir aucunement eu connaissance d'avoir heurté un autre véhicule.

Par ailleurs, les passagers du véhicule intimé déclarèrent qu'à un moment la porte du véhicule de Lamontagne s'était ouverte et avait frappé leur automobile. L'avocat de Lamontagne insista sur le fait que les dommages à l'automobile de l'intimé étaient pratiquement inexistantes. Me Béliveau invita même le tribunal à aller voir ces dommages dans la cour du palais de justice.

Le juge répliqua que l'on ne devait pas trop attacher d'importance à ce minimum de dommages. "Ce qui compte, c'est qu'il y a eu impact et l'automobiliste ne s'est pas arrêté". Pour le premier chef d'accusation de facultés affaiblies, Lamontagne fut condamné à \$50 d'amendes et s'est vu interdire la conduite d'un véhicule pour la période de trois mois. Pour l'accusation de délit de fuite, il fut condamné à \$75 d'amendes et son permis de conduire enlevé pour trois mois, concurrentement avec le premier chef.

Ne touchez pas au système d'alarme

ARTHABASKA (R.L.) — André Allard de St-Rosaire, a été condamné à \$25 d'amende après qu'il eut plaidé coupable hier matin devant le juge Yvon Sirois, à l'accusation d'avoir fait déclencher un système d'alarme du service des incendies. Le méfait a été commis en juin dernier, vers 2h du matin. Allard a plaidé coupable en disant qu'il avait commis cet acte parce qu'il ne savait pas à quoi servaient ces boîtes.

Le tribunal le semonça sur la gravité de cette action. Le juge fit ressortir qu'il en coûtait cher aux payeurs de taxes d'une ville lorsque les pompiers effectuaient une sortie. Le juge ajouta aussi qu'au moment où une fausse alarme était déclenchée, il se peut toujours qu'un incendie se déclare pour le vrai.

Le jeune homme déclara qu'au moment de l'acte reproché, il avait pris de la boisson et conséquemment n'avait pas "toute sa tête". Il déclara qu'il avait fracassé la vitrine et avait ensuite attendu que les policiers "le ramassent". Il déclara qu'il n'avait pas payé la vitrine au propriétaire de la bijouterie parce que l'assurance paierait puis le poursuivrait. Il déclara avoir payé un montant de \$35 pour des dommages à l'intérieur de l'établissement.

Le juge mentionna que le fait qu'une compagnie d'assurance paie pour des dégâts semblables ne minimise pas la responsabilité d'un individu. Il rendra son jugement le 23 octobre prochain. Il devra à ce moment avoir en sa possession les preuves du paiement fait à M. Bellemare.

cause a été reportée au 6 octobre.

Entrave au travail de policiers

Un jeune homme a plaidé coupable à l'accusation d'avoir fait entrave au travail des policiers Dubreuil et Beaulieu de la Sûreté du Québec qui, le 13 septembre, vérifiait l'âge de jeunes clients dans un hôtel de Warwick.

L'accusé a déclaré qu'il ne se souvenait de rien et regretta amèrement ce qu'on lui reprochait. Le juge Sirois l'a condamné à \$25 d'amendes et les frais ou à défaut à huit jours de prison.

Vol d'une tente

Deux jeunes hommes ont tous deux plaidé coupables à l'accusation d'avoir, il y a quelques semaines, volé une tente de \$75 appartenant à M. Roland Garneau de Victoriaville. Comme les deux accusés en étaient à leur première comparution, le juge déclara qu'il allait surseoir au prononcé de son jugement.

Chèque de caoutchouc

Léonard Small a plaidé non coupable à l'accusation d'avoir fait un chèque sans provision, au montant de \$500 à Eastern Auto Parts de Plessisville. Sa

Pas sa tête

cause a été reportée au 6 octobre.

L'esprit de famille

Vol d'auto

Un jeune homme de St-Louis-de-Blandford a plaidé coupable à l'accusation d'avoir pris sans permission l'automobile de son grand-père. Le garçon avait déjà bénéficié d'une sentence suspendue pour la même offense. Le tribunal lui accorda tout de même une autre sentence suspendue, avec recommandation de ne pas retomber dans la même tentation. Il était représenté par Me René Crochetière.

Non coupable

Un individu de Victoriaville a plaidé non coupable à l'accusation de voies de fait contre son épouse. Sa cause a été reportée au 6 octobre prochain. Il sera alors représenté par Me Séverin Lachapelle de Québec.

plaidé non coupable à l'accusation de voies de fait contre son épouse. Sa cause a été reportée au 6 octobre prochain. Il sera alors représenté par Me Séverin Lachapelle de Québec.

Facultés affaiblies

Un autre a plaidé coupable à l'accusation d'avoir conduit son véhicule avec facultés affaiblies, le 12 juillet dernier, à Maddington Falls. Il a été condamné à \$50 d'amendes et l'interdiction de conduire son véhicule pour une période de trois mois lui a été faite.

Refus de pourvoir

Un père de famille a lui aussi plaidé non coupable à l'accusation de refus de pourvoir pour sa famille. L'accusé est père de quatre enfants et déclare demeurer présentement à Val St-Michel. L'été, il travaille pour un cirque.

Sa cause a été reportée au 6 octobre prochain. Pour recouvrer sa liberté, il a dû signer un engagement personnel à se présenter le 6 octobre ou à défaut payer \$200.

Franc... Parler

VICTORIANVILLE (R.L.) — Dans une nouvelle parue dans l'édition de samedi matin concernant un prochain règlement d'emprunt de \$130,000 à Warwick, pour un agrandissement au gymnase municipal, à la suite d'une conférence de presse du comité de vigilance, on mentionnait que le budget annuel de la ville était de \$600,000. Il aurait plutôt fallu lire \$146,000. L'évaluation de la ville est de \$6 millions et les impôts fonciers rapportent \$43,000.

Le président des Tigres de Victoriaville, M. François Bastien, a annoncé hier, que le joueur Normand Pépin avait accepté les conditions des Tigres pour la prochaine saison. D'autre part, on sait que les Tigres tiendront une autre séance de pratique ce soir, au centre Jean-Béliveau. Des nouvelles figures doivent être présentes à ce camp d'entraînement de ce soir.

C'est hier soir que les membres du club Richelieu de Victoriaville ont sollicité la population, dans les cadres de la campagne annuelle de charité. Ce soir, les Richelieu collecteront les argentés à domicile et à 21 heures, ils tiendront leur souper hebdomadaire au club de golf.

Une séance d'information publique, pour hier soir 20 heures, à l'école Ste-Jeanne-d'Arc de Warwick, a été convoquée au prône dominical. Le conseil de ville de Warwick devait à ce moment, donner d'autres précisions à la population concernant le fameux référendum de jeudi.

Par ailleurs, c'est hier soir à 20 heures, au local des Chevaliers de Colomb de Warwick, qu'avaient lieu l'ouverture des soumissions reçues relativement à la construction du nouveau centre communautaire.

Encore les motards. Samedi soir, les policiers de Victoriaville ont dû intervenir pour faire évacuer par les motocyclistes, l'espace de stationnement sur la rue Notre-Dame, face au parc des Saints-Martyrs. Un groupe de motards qui s'étaient réunis à cet endroit auraient commis quelques actes de vandalisme dans le parc en cassant des bouteilles vides et semant ici et là d'autres objets pas très propres.

Il existe à Victoriaville un service pour prendre les messages téléphoniques lorsqu'on doit s'absenter du bureau. L'optimiste Marcel Bergeron a parlé de ce service à ses confrères à la conférence-éclair du dernier souper.



(Photo LeRo)

Des céramistes exposent leurs oeuvres

VENDREDI SOIR AVAIT LIEU à la Caisse Populaire de Victoriaville, le vernissage de l'exposition des artistes Nicole Grignon-Crotte et Guy Crotte, céramistes. Nicole Grignon est originaire de Victoriaville. Son époux est un jeune français qu'elle a connu aux cours d'études en

Europe. Sur la photo, en plus du couple Crotte, Mme Suzanne Bastien, directrice du Centre d'art de Victoriaville. Cette exposition qui durera toute la semaine est d'ailleurs présentée sous le patronage du Centre d'art.

Samedi après-midi, à l'Institut de Police de Nicolet

Première graduation de 67 cadets-policiers

par Régent LAJOIE

NICOLET — La graduation des cadets-policiers de l'Institut de police du Québec, à Nicolet aura lieu samedi, le 4 octobre prochain, en présence de plusieurs hauts fonctionnaires du ministère provincial de la Justice.

On s'attend également à ce que le ministre de la Justice, l'Hon. Rémi Paul, assiste à la collation des diplômes du premier contingent de 67 cadets-policiers venus de tous les coins de la province.

En confirmant cette nouvelle, le directeur de l'Institut M. Maurice Baril, a souligné que la cérémonie marquant cet évé-

ment sera sobre, mais haute en couleur.

Au début, les membres du personnel de direction de l'Institut de police du Québec avait songé à présenter des démonstrations avec les futurs policiers. Il semble bien que ces démonstrations ne s'effectuèrent pas, car le programme académique de cette première série de cours est passablement chargé et l'état-major a préféré donner l'accent sur la formation plutôt que sur la démonstration.

Les premiers cadets-policiers complètent actuellement leur dernière semaine de cours et d'entraînement intensif et la dernière semaine sera consacrée aux examens.

Les cérémonies de graduation des cadets-policiers du premier contingent doivent débuter à 3 heures de l'après-midi, samedi le 4 octobre.

Les cours ont débuté le 16 juin dernier et les élèves compléteront ces jours prochains leur pé-

riode de quatre mois ou seize semaines de cours intensif sur la formation que requiert un policier dans le contexte actuel.

Le prochain cours de seize semaines devrait débuter à la fin du mois d'octobre, aux environs du 27 de ce mois. Entre-temps, de nouveaux instructeurs viendront s'ajouter au personnel actuel, car on s'attend à ce que plus d'une centaine de futurs policiers s'inscrivent à ces cours de formation.



(Photo Roland Lemire)

Remise des pouvoirs au Club Optimiste

LA REMISE DES POUVOIRS au Club Optimiste de Trois-Rivières s'est effectuée à l'occasion d'un souper mixte qui avait lieu au restaurant Le Carignan. M. Elphège Lebrun, à droite, président sortant de charge, vient de compléter son mandat à la tête du Club Optimiste de Trois-

Rivières et remet ici le maillot emblème de l'autorité à son successeur, M. Martial Mélançon. Plusieurs membres, accompagnés de leurs charmantes épouses, ont pris part à ces agapes qui marquaient la fin d'un terme et le début d'un nouveau mandat pour le président nouvelle élu.

A peine sorti de prison, Maurice Pothier y retournera pour une période de 12 mois

TROIS-RIVIERES (B.C.) — TROIS-RIVIERES (B.C.) — res, vient à peine d'obtenir son congé de la prison locale, mais le juge Léon Girard lui a signifié, hier, un autre séjour, cette fois, d'une durée de douze mois.

En avril, ce Trifluvien était condamné à 6 mois d'emprisonnement pour avoir tenté d'échanger un faux chèque et des qu'il eut purgé cette peine, il succomba dans son "péché mignon". C'est ainsi qu'il se permit une "cuite" aux frais de la princesse, car il parvint à obtenir \$175 par les mêmes moyens illégaux.

Pothier aurait, selon son avocat, Me Henri Biron, dépensé environ \$85 et il ne se souviendrait pas où serait "allé" le reste du montant. Un fait est ad-

mis: l'accusé n'avait plus un cent en poche quand il a été appréhendé par les policiers.

"Je vois que les sentences de plusieurs mois n'ont pas servi

à vous corriger" a dit le juge Girard à l'adresse de Maurice Pothier en lui faisant remarquer qu'il était très près du pénitencier.

Un homme et une femme appréhendés

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un homme et une femme ont été mis aux arrêts, hier, par la police municipale, soupçonnés d'être mêlés à des affaires de vols.

Après interrogatoire, l'homme aurait été détenu, mais la femme aurait été relâchée.

Le couple serait domicilié dans la ville de Sorel, mais ils

auraient été mis aux arrêts dans la ville de Trois-Rivières. Ils seraient soupçonnés d'avoir volé des manteaux de vision dans les grands magasins de Trois-Rivières.

Chose certaine, selon le capitaine Gagnon, en charge de la Sûreté municipale, l'homme serait soupçonné de recel.

David Leblanc voulait témoigner en anglais

Les Guay étaient menacés et ils avaient le droit de se protéger, dit Me Lacoursière

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Le juge Léon Girard fera connaître le 30 septembre son jugement à l'endroit de Antonio Guay garagiste de Trois-Rivières-Ouest, accusé d'avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser, le 6 juillet dernier.

L'événement est survenu un samedi soir. David Leblanc, un employé à temps partiel de l'établissement fut atteint d'une balle de carabine à la jambe droite au moment où il s'apprê-

tail à pénétrer dans le garage propriété de M. André Guay.

Malgré son nom à consonnance canadienne-française, le jeune homme avait de la difficulté à s'exprimer dans sa langue maternelle au moment de son témoignage et il a même demandé l'autorisation de déposer en langue anglaise, mais le juge Girard lui a refusé cette opportunité parce que le témoin était en mesure de parler et de comprendre les deux langues.

Leblanc a expliqué qu'il avait fait la tournée des "grands ducs" quand il a décidé le 6 juillet d'aller au garage Guay, pour, a-t-il dit, vérifier si tout était normal et surtout pour prendre possession de sa motocyclette.

Il était alors accompagné de Gaston Durand et de son fils "Bob" et le trio prenait place dans une automobile.

C'est l'allure suspecte de cette voiture qui avait incité Antonio Guay et son frère André à faire une surveillance plus serrée parce que ceux-ci à 3h20 du matin, étaient encore dans le garage et attendaient de pied ferme les voleurs éventuels.

David Leblanc est sorti de l'auto en courant et ne pouvant le reconnaître à la nuit noire, Antonio Guay tira une balle au sol en guise d'avertissement, mais le projectile toucha une pierre et des fragments métalliques se logèrent dans la jambe droite de ce visiteur nocturne.

Leblanc s'écroula au sol et les deux frères Guay lui portèrent secours et lui donnèrent les

soins appropriés dans l'attente d'une ambulance.

"Je ne savais pas que l'individu qui approchait était David Leblanc, car je lui aurais dû d'entrer dans le garage" a dit M. Antonio Guay.

Une surveillance étroite

Pourquoi les deux frères Guay surveillaient-ils le garage si étroitement? M. André Guay, le propriétaire, devait expliquer que l'affaire a probablement débuté dix jours auparavant quand il a refusé de se rendre à une demande d'un dénommé Bernard Lachance.

Celui-ci aurait réclamé de M. Guay qu'il informe une compagnie de finance à l'effet qu'il était son employé depuis cinq ans. "J'ai refusé parce qu'il était facile pour des inspecteurs de vérifier nos livres".

Quelques jours plus tard, de dire le témoin, une bombe incendiaire était lancée à l'intérieur du garage, occasionnant des dommages assez élevés. Par la suite, toujours selon le témoin, une automobile avec deux hommes à bord a tenté de l'intercepter sur la route.

Les menaces par le truchement du téléphone se sont poursuivies et dans le but de protéger leurs biens, les deux frères ont décidé de se munir d'armes à feu et de faire le guet toutes les nuits.

M. André Guay a révéqué que David Leblanc avait été sévèrement averti de ne pas venir flâner dans le garage où dans les alentours en raison du danger constant.

Antonio et André Guay de même qu'un contremaître, M. Adrien Hubert, ont affirmé que Leblanc était en état d'ébriété quand il a fait son apparition au garage du Chemin Ste-Marguerite dans la nuit du 6 juillet tandis que ce dernier a déclaré qu'il avait bu environ 7 bouteilles de bière cette journée-là.

La défense

Le procureur de la défense Me Jacques Lacoursière a demandé l'acquiescement de son client parce que la Couronne n'avait pas prouvé l'intention criminelle de tuer, de blesser ou de défigurer.

"Les Guay étaient menacés et ils avaient le droit de se protéger" a-t-il dit en affirmant que l'accusé, Antonio Guay, avait visé le sol et non David Leblanc.

Me Lacoursière ajouta que personne n'avait contredit le fait que le projectile provenant de la carabine avait heurté une pierre avant que la victime ne soit atteinte.

La Couronne

"Antonio Guay n'avait aucune excuse légitime de tirer parce qu'il savait que cette balle pouvait blesser quelqu'un", a déclaré le procureur de la Couronne, Me Roland Paquin.

Quelque soit le comportement de David Leblanc dans les jours précédents, Me Paquin, s'en rapportant au fait que la victime avait accidentellement fait feu avec un revolver dans le garage, a affirmé que les Guay n'avaient pas peur de ce jeune homme.

"Rien ne justifiait Antonio Guay de faire feu, car il se trouvait en face d'un seul individu", a conclu Me Paquin en se basant sur le code criminel qui précise qu'une personne doit prévoir les conséquences naturelles de ses actes.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires complet \$1.50
SPECIAL DU JOUR
ROTI DE PORC

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

Place Hôtel de Ville

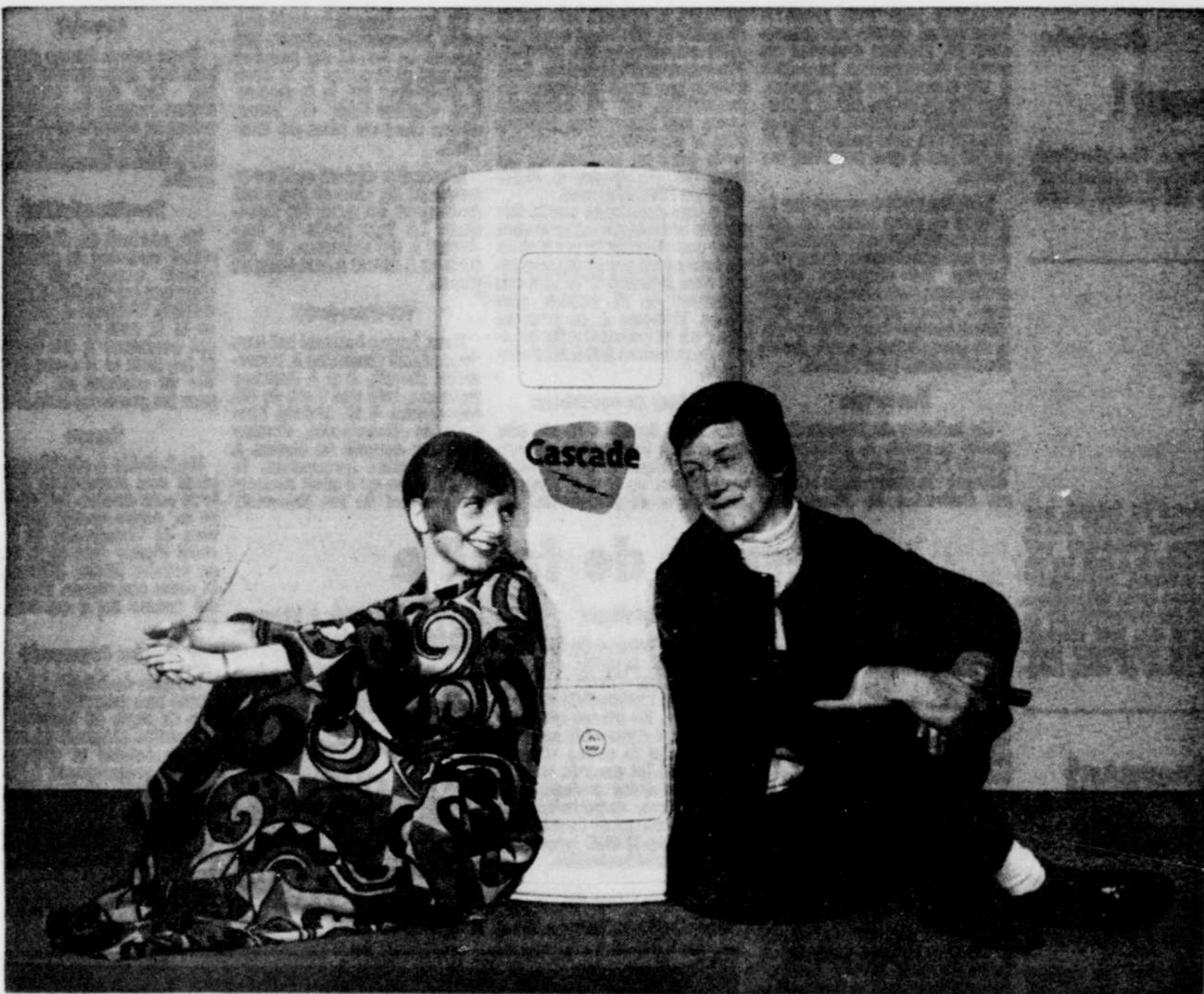
Vous allez à Montréal?

Venez vous détendre au Laurentien, au cœur même de Montréal, Square Dominion, 1000 chambres climatisées.

Stationnement gratuit, Plan familial, Service à la porte, de ou vers l'aéroport. Locations assurées à tarifs garantis de Trois-Rivières par téléphone à ZEnith 2-2020.

le Laurentien... un hôtel Sheraton

Square Dominion
Hôtels et motels Sheraton. Un service international 177



Problèmes d'eau chaude?

Arrangez-vous donc pour "cascader" chez vous...

Voici pourquoi!

Fait 1: Vous pouvez acheter un chauffe-eau électrique Cascade, taille familiale, à un prix très modique.

Fait 2: Une famille de quatre personnes utilise en moyenne 40 gallons d'eau chaude par jour. (Pourquoi paieriez-vous pour une surdisponibilité de 2000 gallons par jour?)

Fait 3: Si votre famille compte plus de quatre (4) personnes et que vos besoins en eau chaude sont très grands aux heures de pointe, un CASCADE (contenance de 60 gallons) suffit amplement à vos besoins.

Exemple: supposons que vous faites une grosse lessive, baignez deux enfants et utilisez 10 autres gallons à d'autres fins, tout cela en une heure. En bousculant tout, peut-être pourrez-vous aussi prendre un bain... et laisser couler un peu le robinet! Tout cela dans la même heure. Combien d'eau chaude pensez-vous avoir utilisée?

Le croirez-vous?

- une grosse lessive — 28 gal.
- 3 bains — 30 gal.
- Autres fins — 10 gal.

Total: 68 gal. (Pas plus!)

Notre CASCADE 60 aurait pu vous fournir 73 gallons de bonne eau chaude durant cette heure-là.

Fait 4: A la vérité, le CASCADE 40 (d'une contenance de 40 gallons) satisfait pleinement les besoins en eau chaude de la plupart des consommateurs.

Faits 5-6-7-8: Le CASCADE est très économique, étant conçu pour alimenter une famille, non une 'buanderette' ou un bain public!

Le CASCADE est très pratique. Nul besoin d'une caserne pour l'installer, il prend si peu de place.

Le CASCADE est d'une sécurité absolue, il fonctionne sans flamme, s'installe n'importe où, pas besoin de cheminée.

Le CASCADE est propre. Sans odeur. Aucun dépôt. Aucune impureté.

Sous tous les rapports, le CASCADE est la solution chauffe-eau la plus logique, économique, efficace qui soit.

Consultez votre fournisseur local ou le service des ventes de l'Hydro-Québec (il y a un Cascade qui convient à tous vos besoins).

L'électricité, le confort total à la portée de tous.

Hydro-Québec



Substance qui rétracte les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans narcose pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux encore, l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle agit rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Préparation H

gros détail

ENTREPÔT

Surveillez l'ouverture DE Mr. Tapis

79 Rocheleau
Cap-de-la-Madeleine
Tél.: 379-2630
10,000 verges carrées de tapis
Prêt à livrer

Sauvez des \$\$\$

Achetez dès maintenant vos meubles et appareils électriques directement de l'entrepôt.

Spécial Futurs Mariés

3 pièces style Colonial \$795.

SALLE DE MONTRE OUVERTE AU PUBLIC MARDI — JEUDI — VENDREDI ET SAMEDI

FAWCETT Excellence

Mme Gaston Trodechaud

423 ST GEORGES TROIS-RIVIERES

LA OÙ VOUS ACHÉTEZ VOS MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES AU PLUS BAS PRIX

LE SOIR SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT 374-6649

Bancs de bruns dans les terres basses au début de la matinée. Ensoleillé et chaud durant l'après-midi. Vents du sud-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 35 et 70. À La Tuque, 35 et 70. Bulletin plus complet en page 10.

La meilleure huile — 374-6221 — Le meilleur service



(Téléphoto PC)

De larges sourires sur la colline parlementaire

LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, M. Keith J. Holyoke, au centre, croit que le Canada peut jouer un rôle important d'assistance économique au Vietnam, le jour où la paix sera revenue. Il a aussi invité le Canada à intensifier son intérêt pour le Pacifique et le

Sud-Est asiatique. On le voit ici en compagnie du premier ministre Pierre Elliott-Trudeau et de M. Dean J. Eyre, haut commissaire de la Nouvelle Zélande, au Canada.

Au cours d'une chasse à l'homme mouvementée

Un jeune homme fait feu en direction d'un policier

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un policier de Trois-Rivières l'a échappé belle, vers 3h. 35, dans la nuit de dimanche à lundi, lorsque le revolver de l'homme qu'il poursuivait à la course, rue Royale, se serait enrayé après qu'il eut fait feu deux fois dans sa direction.

A bout de souffle, exténué, le jeune homme laissa tomber son arme et s'affaissa proche du terrain de stationnement du magasin Steinberg, rue St-Georges. Le policier Benoit Cinq-Mars, qui avait fait preuve d'une grande bravoure en continuant de poursuivre un individu qui tirait du revolver dans sa direction, n'eut plus qu'à lui mettre la main au collet, bientôt aidé du policier Robert Dupont. Le policier Robert Dupont s'était mis à courir à la suite de son confrère en voyant qu'il poursuivait le jeune homme.

C'est par un pur hasard que les deux policiers ont rencontré ce jeune homme armé. Ils roulaient à bord de la voiture patrouille, inspectant les rues de la ville, lorsque rendus devant le magasin Brunelle Inc., rue des Forges, ils aperçurent cet individu qui jetait un objet dans la rue.

Le policier Robert Dupont interpella alors le jeune homme et lui demanda de lui montrer ce qu'il venait de jeter à cet endroit, tandis que le policier Benoit Cinq-Mars se rendait dans la rue pour voir ce qu'il avait jeté.

Après avoir demandé à l'inconnu de s'identifier, ils lui demandèrent de monter à bord de la voiture-patrouille. C'est alors que ce dernier, prit ses jambes à son cou en direction de la rue Royale.

Lorsqu'il s'aperçut que le policier Cinq-Mars le poursuivait à la course, lui donnant l'ordre de

s'immobiliser, il sortit un revolver et, se retournant, fit feu deux fois dans la direction de l'agent de la paix. Il voulait faire feu de nouveau, mais son revolver s'enraya, déclara le policier, tandis que l'agent risquant sa vie, continuait la poursuite, déterminé à capturer son homme.

L'arme que le jeune homme avait laissé tomber fut retrouvée à cinq pieds de l'endroit où lui-même s'est affaissé, à bout de souffle. Il s'agissait d'un revolver de calibre .22. En l'examinant, le policier Cinq-Mars constata que la cartouche contenait deux douilles vides et trois autres balles prêtes à faire feu.

Identifié comme étant André Comeau, et n'ayant pas d'antécédents judiciaires, il a été traduit hier matin, devant le juge Léon Girard et a plaidé non-coopable à l'accusation. Puis, il a été libéré sous un cautionnement de \$200 sur les instances de son procureur, Me Gilles Bergeron.

A Victoriaville, ville-reine des Bois-Francis

Le conseiller Cliche dénonce la "prostitution ambulante"

par Roger LEVASSEUR

VICTORIOVILLE — Si Trois-Rivières a ses filles de rue, Victoriaville a ses filles du parc. De plus, à Victoriaville, il se pratique une autre sorte de prostitution, soit de la prostitution ambulante, à enchaînement, le conseiller Normand Cliche après la sortie des conseillers Denis St-Pierre et Albert Leduc sur les troubles qui existent dans la ville-reine des Bois-Francis depuis quelques jours.

L'échevin Denis St-Pierre a exprimé l'opinion que la situation présente avait atteint son plus haut sommet et qu'il fallait prendre tous les moyens pour ramener l'ordre.

Selon le conseiller St-Pierre, un jeune homme de 20 ans, qui se présente à la rue est devenu chose courante à Victoriaville. Durant les derniers jours, le conseiller dit lui-même avoir été témoin de jeunes qui ont uriné sur les trottoirs ou les pelouses de particuliers à la vue de tout le monde. La première fois cela se produisit près de l'église Ste-Victoire, puis samedi soir près de la rue Laurier et St-Jean-Baptiste. A cet endroit, une automobile s'arrêta à l'intersection achalandée. Un des occupants sortit et alla uriner sur la pelouse du propriétaire Auger. La circulation fut bloquée pendant tout le temps de l'opération. Enfin, aux alentours du parc Victoria c'est devenu une

habitude d'uriner un peu partout. Samedi soir à un moment donné la circulation fut quasi paralysée en face du parc Victoria. L'échevin Denis St-Pierre constata de visu ce qui se passait. Il vit alors un attroupement considérable de jeunes de 13-14 ans, garçons et filles qui devaient normalement être couchés à cette heure. L'échevin St-Pierre vit une automobile de police passer et les policiers faire signe de la main aux jeunes de s'en aller. Comme le conseiller St-Pierre demandait aux policiers ce qu'ils attendaient pour agir, ceux-ci répondirent qu'ils attendaient des ordres pour agir. D'autres policiers mentionnèrent: en vertu de quelles lois pensez-vous que nous pouvons les arrêter?

Le conseiller St-Pierre donna alors l'ordre aux policiers de disperser les jeunes du Parc Victoria qui faisaient la pluie et le beau temps en faisant sauter des pétards et en bloquant la circulation. "Ce n'était pas seulement des motards et je dois dire que 80 pour cent de ces jeunes étaient de jeunes trainards qui étaient allés être couchés. Les policiers demandèrent aux jeunes de s'en aller et quelques minutes plus tard, le calme était entièrement revenu". Le conseiller Denis St-Pierre a donc proposé une rencontre

au sommet pour lundi prochain entre les représentants des policiers, le conseiller juridique et le juge municipal. On expliquera alors en détail toutes les lois municipales ou du Code criminel en vertu desquelles les policiers peuvent travailler.

On mentionna hier soir pour les jeunes, un premier avertissement puis ensuite comparution en Cour du Bien-Etre social. Pour les autres, vagabondage, entrave au travail des policiers, spectacles indécents, dérangements de la tranquillité des citoyens. Le conseiller Albert Leduc mentionna pour sa part qu'il avait reçu un appel samedi soir de l'Ermitage St-Joseph disant que les pensionnés de cette institution ne pouvaient dormir à cause du bruit des motards. Des citoyens de la rue Notre-Dame se plaignent de ne plus être capables de dormir ces dernières semaines. Un a déclaré à un échevin qu'il devait se rendre coucher à son chalet même si c'était froid s'il voulait arriver à trouver un peu de sommeil.

"Si ça prend deux autos-patrouilles fantômes ou 15 policiers en devoir la fin de semaine, on devra le faire. Il faut définitivement prendre les grands moyens", de dire le conseiller Leduc.

"J'espère que les policiers vont remédier à la situation sans qu'à chaque fois un conseiller soit obligé de les appeler. Les jeunes de leur côté devront apprendre que les lois sont aussi faites pour eux", de dire le conseiller Leduc.

On revient à la déclaration première du conseiller Cliche. Ce dernier a expliqué qu'il avait suivi à plusieurs reprises deux automobiles dont il a la description et il est assuré qu'il se fait ce qu'il a appelé de la prostitution ambulante dans ces deux véhicules et peut-être bien dans d'autres. C'est l'échevin Cliche qui a commencé à prendre position concernant ce genre de troubles, lors de la réunion du conseil de la semaine dernière. A la séance d'hier soir, le conseiller Cliche a reçu des félicitations de citoyens du secteur Parc Victoria pour sa déclaration et sa prise de position de la semaine dernière.

Lock-out à la Commission scolaire régionale Chambly

MONTREAL (PC) — La Commission scolaire régionale de Chambly a annoncé, hier soir, que toutes les écoles secondaires sous sa juridiction seront fermées jusqu'à nouvel ordre en vertu de la loi du lock-out. Le communiqué déclare que la Commission n'ayant reçu aucune réponse officielle de la part de l'Association des enseignants au télégramme qu'elle lui a adressé au cours de la journée,

elle n'avait d'autre alternative que de décréter la fermeture des écoles. Le télégramme adressé aux enseignants accordait un délai jusqu'à 19h, hier soir, pour "que l'association assure la commission scolaire que les moyens de pression dans les écoles ne seront plus exercés de façon à ne pas compromettre l'ordre, la discipline, ainsi que la sécurité morale et physique des élèves".

Pour les élections partielles

Les candidats du Ralliement créditiste seraient choisis

OTTAWA (PC) — Bien que pas encore officiellement fondée, l'aile québécoise du Ralliement créditiste présentera des candidats dans les quatre comtés où il y aura élection, le 8 octobre prochain.

Les candidats ont été choisis, en fin de semaine, lors d'une réunion dans la métropole, a fait savoir, hier, un porte-parole du Ralliement créditiste, à Ottawa.

Dans une communication au Ralliement créditiste, remise hier à la presse dans la capitale fédérale, on rappelle que "le RC compte déjà un représentant à l'Assemblée nationale du Québec, le Dr Gaston Tremblay, député de Montmorency".

M. Tremblay, un transfuge à l'Union nationale, était jusqu'à il y a quelques semaines chef provisoire du Parti nationaliste chrétien, une formation voltigeuse qui prônait d'indépendance du Québec.

Le Dr Tremblay dirige depuis le groupement créditiste au Québec.

Par ailleurs, dans le communiqué, on révèle les grandes lignes du message de M. Réal Caouette, chef du Ralliement créditiste, message qui sera publié dans le programme-souvenir du congrès que les créditistes tiendront à Montréal, les 4 et 5 octobre. C'est précisément au

cours de cette rencontre que cette question de parti provincial créditiste sera définitivement tranchée.

Dans son message, M. Caouette donne raison à ceux de ses militants qui demandent la fondation d'une aile provinciale.

"Les créditistes du Qué-

bec, face à la faillite monumentale des administrations successives de la province de Québec, ont raison de vouloir les remplacer par une administration s'inspirant de la philosophie et des politiques du Québec".

M. Caouette ajoute qu'il

est "possible et grandement souhaitable de donner au Québec une administration semblable à celles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique où les dettes provinciales ont été entièrement payées et où les taxes sont moins élevées qu'au Québec".

Pas de candidat à T.-R.

par Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — Même si un porte-parole du Ralliement des créditistes à Ottawa a déclaré le contraire et malgré la rumeur, les créditistes de Trois-Rivières ne seraient nullement disposés à présenter un candidat lors des élections partielles du 8 octobre prochain.

C'est, du moins, l'avis de M. Arthur Millette, homme d'affaires bien connu de Trois-Rivières, militant et organisateur reconnu du Ralliement créditiste fédéral.

Selon M. Arthur Millette, les créditistes de Trois-Rivières ne songent pas à présenter un candidat pour les élections partielles parce qu'il y a déjà trop de candidats en lice pour ces élections partielles dans le comté de Trois-Rivières.

"Il est peu probable que les créditistes d'ici présentent un candidat aux élections partielles, mais s'ils en présente un, je suis dissident. Ça serait ridicule d'amener un candidat pour ces élections", a dit M. Millette.

Il a ajouté que si un candidat créditiste se présente aux élections partielles, ce sera un candidat surprise présenté par une petite organisation à part.

M. Millette a affirmé que le leader créditiste, M. Réal Caouette, aurait demandé aux créditistes locaux de ne pas présenter de candidat aux élections partielles, mais d'attendre plutôt les élections générales provinciales pour le faire.

Le principal organisateur créditiste à Trois-Rivières s'est aussi dit d'avis qu'il n'y a personne de qualifié, actuellement, parmi les militants du Ralliement créditiste de Trois-Rivières pour être candidat aux élections partielles.

Quant à lui-même, il ne désire pas être candidat à ces élections du 8 octobre prochain. Une réunion aurait été tenue à Montréal, en fin de semaine, par des membres du Ralliement créditiste et les candidats pour les quatre comtés où il y aura élections partielles auraient été choisis.

Ces comtés sont ceux de Trois-Rivières, Montréal-St-

Marie, Montréal-St-Jacques et Vaudeuil.

Les trois premiers étaient jusqu'à présent représentés par des députés de l'Union nationale, soit Me Yves Gabis, ex-ministre de l'Immigration, l'ex-ministre d'Etat à l'Industrie et au Commerce, M. Edgar Charbonneau, M. Paul Dozois, ex-ministre des Finances. Le comté de Vaudeuil était représenté par M. Paul Gérin-Lajoie, vice-président de la Commission sur les prix et les revenus et ex-ministre de l'Education dans l'ancien gouvernement Lesage.

L'Union nationale et les créditistes sont les seuls partis à désirer présenter des candidats aux élections partielles, du moins d'une manière officielle. Me Gilles Gauthier est le candidat de l'Union nationale dans Trois-Rivières; M. Aimé Lefrançois se présente dans ce comté comme candidat Union nationale indépendant. Le troisième candidat dans ce comté est M. Jacques Vaillon qui se présente comme libéral-indépendant, n'ayant pas eu jusqu'ici l'appui du parti libéral.

Un sondage sera effectué

L'AICQ sera-t-elle dissoute?

QUEBEC (PC) — L'Association des infirmières catholiques du Québec effectuera un sondage auprès de tous ses membres, au cours des prochains mois, pour connaître leur opinion sur la nécessité de conserver le mouvement ou de la dissoudre simplement.

Une résolution en ce sens a été adoptée au congrès de l'Association qui a pris fin en fin de semaine, à Québec et au cours duquel il a été établi que la survie de l'AICQ était rendue très difficile et presque impossible, étant donné que d'autres associations remplissaient encore mieux le rôle qu'elle joue présentement.

Toutefois, si l'on décide de maintenir l'AICQ, le congrès recommande qu'on entreprenne une vaste campagne d'information, que le mouvement oriente son action de façon à mieux s'intégrer à la société et qu'on évite le cloisonnement religieux en devenant interconfessionnel.

Nouvelle présidente

Pour sa part, la nouvelle présidente de l'Association, Sr Jeanne-Arc Potvin, de Chicoutimi, a déclaré que le mouvement devra nécessairement changer de nom pour pouvoir accepter les membres d'autres confessions, et pour pouvoir prendre une véritable expansion.

Actuellement, l'AICQ compte 4,733 membres, dont 1,470 religieuses de différentes communautés. Selon Sr Potvin, le besoin de réorientation vient également du fait que la majorité des membres sont des laïques.

La nouvelle présidente de l'Association des infirmières catholiques du Québec a admis que le conseil d'administration du mouvement aura de grandes difficultés à surmonter au cours de l'année.

Soeur Potvin a clairement indiqué que le congrès de septembre 1970 consacra la rennaissance ou la mort de l'Association.

Dans les îles de Terre des Hommes

Le maire Drapeau s'oppose à la tenue d'un casino ou d'une maison de jeux

MONTREAL (PC) — Le maire Jean Drapeau a exprimé son opposition personnelle à la tenue d'un casino ou d'une maison

de jeux dans les îles de Terre des Hommes.

M. Drapeau, qui répondait aux questions d'un journaliste d'une

station radiophonique, a tout d'abord dit qu'il n'essaierait pas d'influencer la décision du gouvernement sur l'utilité d'entretenir un casino à Montréal. Ce n'est qu'en réponse à une question très précise qu'il a révélé sa position personnelle sur le sujet.

Deux individus s'évadent des cellules de la PP

DRUMMONDVILLE (J.S.O.) — Deux hommes se sont évadés des cellules de la Sûreté du Québec, détachement de Drummondville, vers 9h.30, hier soir.

Les individus en question, Jean-Claude Palerne dont la taille approximative serait de 5' 10" et le poids 170 livres. Il aurait les cheveux bruns foncés et portait un habit également foncé. Son comparse, Robert Morin, 26 ans également, mesure 5' 11" et son poids varie entre 150 et 170 livres. Au moment de l'évasion, Morin portait un jacket, couleur crème; description générale de cet individu: grand et maigre. Les deux fuyards, en transfert

de Montréal à Québec, aux cellules de la Sûreté du Québec ont réussi pendant l'absence du gardien à ouvrir une fenêtre des cellules et au moyen de draps à se glisser hors de l'édifice provincial.

Ils auraient volé une automobile stationnée à l'entrée du motel Normandie pour prendre la fuite vers une direction inconnue. Les agents Gerald Bergeron et Normand Benoit, de nombreux confrères du détachement de Drummondville ainsi que deux agents de la Sûreté du Québec, détachement de la Vieille Capitale, MM. Paquet et Lavoie recherchaient toujours les individus au moment d'aller sous presse.

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI	
Bandes illustrées	19
Bourses	11
Classées	17-18-19
Convocations	17
Mots croisés	19
Radio-T.V. Cinéma	10
Sports	12-13-14-15-16
Page féminine	9

LE SOURIRE DU PETIT DRAGONNER

Une mère furieuse a sa jeune fille: "Tâche de te conduire un peu mieux. Sinon, j'allonge toutes tes jupes!"



En vue des élections municipales

M. Roland Villeneuve annonce sa candidature à l'échevinage

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — Le conseiller Roland Villeneuve a annoncé officiellement, au cours de la fin de semaine, qu'il briguera à nouveau les suffrages du peuple

lors de l'élection municipale du 2 novembre prochain. M. Villeneuve, qui a été élu pour la première fois le 3 juillet 1967, siège à la table du conseil de ville depuis cette date et il n'a pas caché le grand intérêt qu'il

prend à travailler au service de ses concitoyens.

Parlant de l'honnêteté politique, le plus ancien conseiller de la scène municipale a mentionné qu'il s'en était fait le motif de sa vie et qu'il pensait avoir rempli ses espoirs de ce côté-là. "Les problèmes sont de plus en plus complexes, a-t-il dit, et ça prend une certaine dose d'expérience pour pouvoir les régler".

Le principal thème sur lequel appuiera M. Villeneuve, s'il y a contestation au siège numéro 1 du quartier numéro 2, sera celui des bonnes relations patronales entre le conseil municipal et les divers services extérieurs. Le doyen des conseillers a rappelé que c'est sur une de ses propositions que la ville avait adopté un règlement des ses départs, voulant qu'à chaque fois qu'il y aurait une augmentation de salaire à la compagnie Internationale de papier locale, les mêmes augmentations soient données aux employés municipaux avec les mêmes gains marginaux. Ce règlement a-t-il dit, permet de régler les conventions collectives des employés municipaux dans une parfaite harmonie, sauf pour les policiers qui ont préféré se retirer de cet arrangement peu après son application.

Le conseiller municipal s'est ensuite plu à parler de certaines réalisations de la ville de La Tuque, depuis quelques années,

comme l'amélioration des bâtiments municipaux, la municipalisation du ski, l'élargissement et l'éclairage nouveau des rues, etc... Il a aussi rappelé l'obtention d'un nouveau service de télévision, soit celui du CBVT canal 11 qui a pu être obtenu grâce à la collaboration du conseil municipal avec les différents organismes de la ville.

Mais le point crucial de l'administration, selon le conseiller Villeneuve, demeure le maintien du taux de la taxe foncière à un niveau acceptable pour tous les citoyens tout en augmentant le coût des services.

Il a été question aussi, de la possibilité de participation aux loisirs communautaires "à un prix presque ridicule". Mais cette formule favorise une participation familiale aux loisirs et c'est ce que recherchent les édiles municipaux.

S'adressant plus spécifiquement aux gens de son quartier, M. Roland Villeneuve a mentionné l'implantation du centre culturel et la bibliothèque, le règlement du problème de la circulation, et l'encouragement de la ville aux marchands locaux. "La municipalité, a-t-il dit, achète chez nous dans une proportion de 80 à 90 pour cent." Il a aussi parlé vaguement d'un important projet pour le parc Saint-Eugène.



(Photo Gilles Berthiaume)

Les dirigeants de l'équipe des Loups

LA COMMISSION DES LOUPS DE LA TUQUE pour la prochaine édition est officiellement formée depuis déjà quelques semaines. Ses membres sont, dans l'ordre habituel, MM. André Poitras, publiciste, Jacques Paré, trésorier,

Harold O'Farrel, secrétaire, Me Jean-Marie Carrier, président, Guy Doré, gérant-général et Louis Aubé, directeur.

Plus de cinquante personnes sont inscrites à des cours de soins au foyer

LA TUQUE (M.A.) — Un groupe de 52 personnes sont inscrites à des cours de soins au foyer, donnés par la section locale de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Les cours, qui ont débuté lundi soir dernier, se poursuivront pendant 12 semaines chaque lundi soir, à l'école

Centrale. Gardé Josette Courtois, I.L., est la grande responsable du comité qui a mis sur pied la présentation des cours.

Le président de la section locale de la société canadienne de la Croix-Rouge, M. Gaston Hamel, a adressé un mot de bienvenue aux participants lors du premier cours donné par le docteur Laurent Michaud, M. Hamel a tenu à féliciter les femmes, jeunes filles et religieuses

qui se sont rendues en nombre aussi appréciable à l'école Centrale. Les cours sont organisés en collaboration avec la plupart des professionnels d'ordre médical de la ville de La Tuque. Chacun d'entre eux apportera des lumières sur sa discipline respective. Ainsi, les cours traitent de différents sujets qui peuvent être utiles à la maison ou en cas d'accident ou de désastre.

Dans le comté St-Maurice

L'élevage des chevaux est encore florissant

SAINT-BARNABÉ (M.B.) — Dans le comté de Saint-Maurice, les fervents éleveurs de la race chevaline sont encore nombreux. L'exposition agricole de notre localité vient de le démontrer amplement.

Lors du jugement des spécimens exposés, de belles bêtes ont défilé tout autour de l'enclos et tous ces per-sang ont fait l'admiration des connaisseurs.

Voici donc le résultat de ces jugements rendus lors de l'exposition:

Le premier prix est allé à M. Gérard Ricard, de Sainte-Flore qui, en outre, a remporté les premiers prix pour juments poulinières, avec poullains, juments non nourricières, pouliches de 2 à 3 ans, pouliches de 1 à 2 ans, progéniture du père, progéniture de la mère, tous ces sujets étant dans la classe "Percheron" enregistré.

La race Belge enregistrée pour pouliches de 3 à 4 ans, a vu M. Gérard Ricard l'emporter, alors que pour les chevaux castrés de 1,200 livres et plus,

MM. Gérard Richard est premier, M. Marcel Blais, deuxième, M. Roland Gélinas, troisième. Quant à M. Marcel Gélinas, il a remporté le premier prix pour avoir exposé des chevaux castrés de 1,200 livres.

M. Albert Bourassa a mérité le premier prix dans la classe des poullains de 2 à 3 ans, M. Jacques Lacerte, pour les juments poulinières avec poullains, MM. Gérard Richard, Réal Bourassa et Pierre Bourassa se sont classés dans l'ordre précité avec des pouliches de 1 à 2 ans.

La classe des chevaux de trait sous harnais pesant 1,200 livres a été gagnée par les sujets de M. Gérard Richard, alors que pour les chevaux de voiture, cheval seul, attelé à un boggie, M. Marcel Blais a mérité le premier prix.

Pour le cheval de selle monté par une personne: MM. Orner Lajoie, Armand Bournival, Orner Lajoie et R. Lavergne.

Poney au-dessous de 12 mois, jument poulinière avec poullain: Roch Chagné; Poullains, 3 ans, ou pouliches: Jacques Lacerte, Claude Montour; Poney de selle: Jacques Lacerte, Marcel Bourassa et Charles Trahan; Poney, attelé simple: Jules Gélinas, Hervé Bournival, Charles Trahan; Poney étalon, 4 ans, et plus, conduit à la bride: Charles Trahan.

Motocyclistes blessés dans deux accidents à La Tuque

LA TUQUE (M.A.) — Deux accidents de la circulation ont fait deux blessés aux environs de La Tuque en fin de semaine, et les deux individus en cause étaient au volant d'une motocyclette. Le premier est survenu samedi, le 20 septembre, alors que M. Cyprien Jacob, conduisant une Chevrolet 1966, est entré en collision avec la Honda de M. Jacques Larouche. Ce dernier a subi des lésions à la jambe droite. L'embarquée a fait pour \$275 de dommages. L'agent Pierre Forget, de la Sûreté provinciale, détachement de La Tuque, s'est rendu sur les lieux de cet accident qui s'est produit à proximité du petit pont menant au club La Tuquoise.

Par ailleurs, dimanche, le 21 septembre, M. Claude Lemieux a subi une commotion cérébrale, des contusions multiples et de profondes lacérations à la figure lorsque sa motocyclette a soudainement dérapé pour aller s'immobiliser dans le fossé. L'accident, qui a causé pour \$300 de dommages est survenu sur la route 19 nord à un mille de La Tuque. L'agent Claude Dugré a fait les constatations d'usage.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires \$ 1.50
façon complet

SPECIAL DU JOUR
ROTI DE PORC

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

Place
Hôtel
de Ville

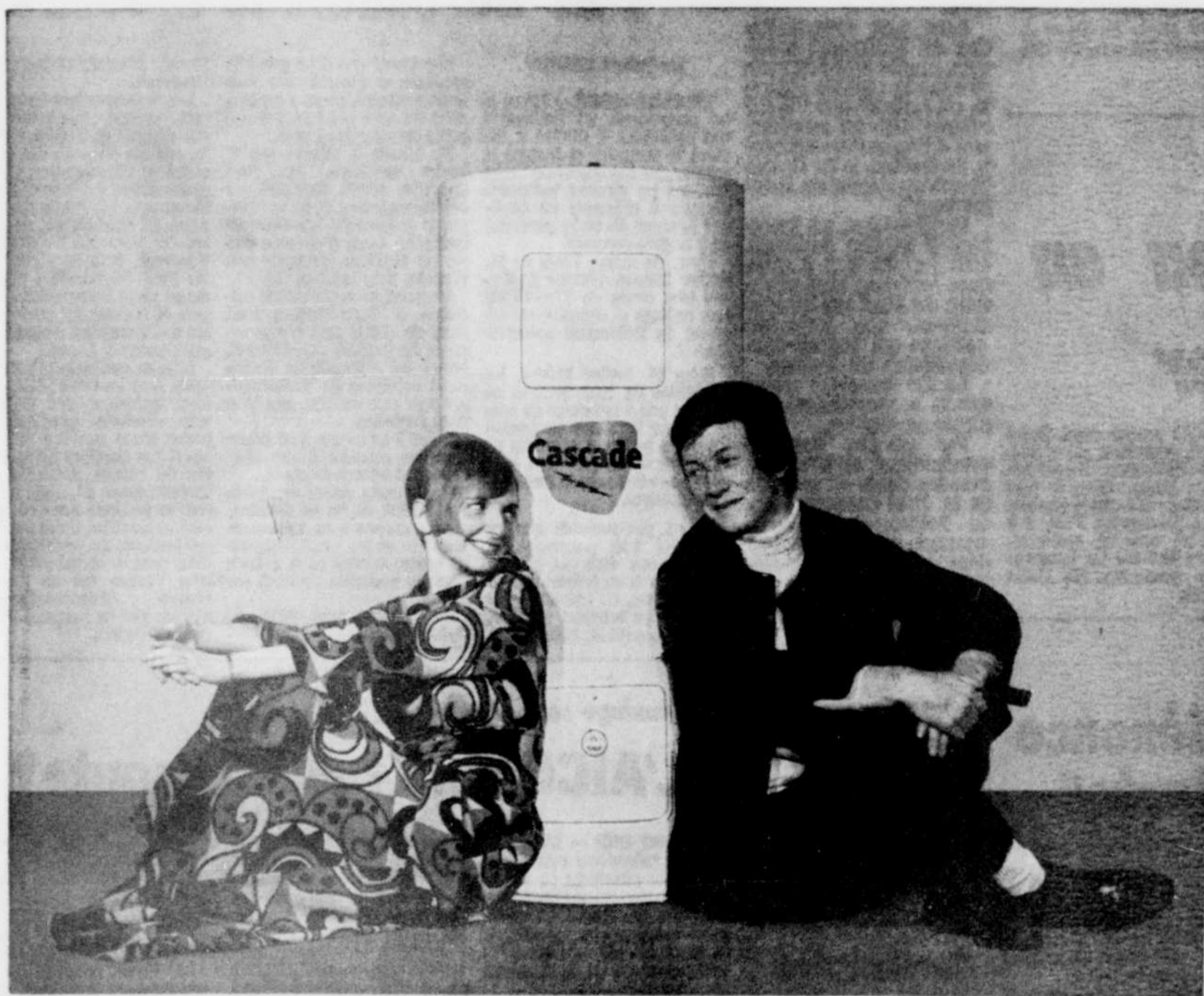
Vous allez à Montréal?

Venez vous détendre au Laurentien, au cœur même de Montréal, Square Dominion, 1000 chambres climatisées. Stationnement gratuit. Plan familial. Service à la porte, de ou vers l'aéroport. Locations assurées à tarifs garantis de Trois-Rivières par téléphone à ZEnith 2-2020.

Chambres simples: \$10, à \$13.
A Montréal, le mieux a meilleur compte

le Laurentien...un hôtel Sheraton

Square Dominion
Hôtels et motels Sheraton. Un service international 117



Problèmes d'eau chaude?

Arrangez-vous donc pour "cascader" chez vous...

Voici pourquoi!

Fait 1: Vous pouvez acheter un chauffe-eau électrique Cascade, taille familiale, à un prix très modique.

Fait 2: Une famille de quatre personnes utilise en moyenne 40 gallons d'eau chaude par jour. (Pourquoi paieriez-vous pour une surdisponibilité de 2000 gallons par jour?)

Fait 3: Si votre famille compte plus de quatre (4) personnes et que vos besoins en eau chaude sont très grands aux heures de pointe, un CASCADE (contenance de 60 gallons) suffit amplement à vos besoins.

Exemple: supposons que vous faites une grosse lessive, baignez deux enfants et utilisez 10 autres gallons à d'autres fins, tout cela en une heure. En bousculant tout, peut-être pourriez-vous aussi prendre un bain... et laisser couler un peu le robinet! Tout cela dans la même heure. Combien d'eau chaude pensez-vous avoir utilisée?

Le croirez-vous?

- une grosse lessive — 28 gal.
- 3 bains — 30 gal.
- Autres fins — 10 gal.

Total: 68 gal. (Pas plus!)

Notre CASCADE 60 aurait pu vous fournir 73 gallons de bonne eau chaude durant cette heure-là.

Fait 4: A la vérité, le CASCADE 40 (d'une contenance de 40 gallons) satisfait pleinement les besoins en eau chaude de la plupart des consommateurs.

Faits 5-6-7-8: Le CASCADE est très économique, étant conçu pour alimenter une famille, non une 'buanderette' ou un bain public!

Le CASCADE est très pratique. Nul besoin d'une caserne pour l'installer, il prend si peu de place.

Le CASCADE est d'une sécurité absolue, il fonctionne sans flamme, s'installe n'importe où, pas besoin de cheminée.

Le CASCADE est propre. Sans odeur. Aucun dépôt. Aucune impureté.

Sous tous les rapports, le CASCADE est la solution chauffe-eau la plus logique, économique, efficace qui soit.

Consultez votre fournisseur local ou le service des ventes de l'Hydro-Québec (il y a un Cascade qui convient à tous vos besoins).

L'électricité, le confort total à la portée de tous.

Hydro-Québec



Substance qui rétracte les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la dilatation et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales, dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux encore, l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme le Bio-Dyne; elle agit rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Préparation H

gros détail

ENTREPÔT

Surveillez l'ouverture DE Mr. Tapis

79 Rocheleau
Cap-de-la-Madeleine
Tél.: 379-2630
10,000 verges carrées de tapis
Prêt à livrer

Sauvez des \$\$\$

Achetez dès maintenant vos meubles et appareils électriques directement de l'entrepôt.

Spécial Futurs Mariés

3 pièces style Colonial \$ 795.

SALLE DE MONTRE OUVERTE AU PUBLIC MARDI — JEUDI — VENDREDI ET SAMEDI

FAWCETT'S Excellence

Mme Gaston Trodechaud

423 ST-GEORGES TROIS-RIVIÈRES

LA OU VOUS ACHETEZ VOS MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES AU PLUS BAS PRIX

LE SOIR SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT 374-6649

La police capture deux cambrioleurs qui s'apprêtaient à vider le coffre-fort du cinéma

Deux gardiens du Capitol ficelés comme des saucissons!

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Les policiers du poste numéro un de la police municipale ont réussi un beau coup de filet, vers 4 heures, dans la nuit de dimanche à lundi, lorsqu'ils ont capturé deux cambrioleurs qui s'étaient introduits par effraction dans le cinéma Capitol, rue des Forges, mais les deux gardiens de nuit de ce cinéma ont vécu la pire aventure de leur vie, car ils avaient été maltraités et ligotés par les deux voleurs qui s'étaient ensuite mis tranquillement au travail.

Deux policiers sont accourus sur les lieux lorsque le système d'alarme du cinéma s'est déclenché. Les policiers Roland Boivin et Marcel Diamond entendirent du bruit à l'intérieur et, constatant qu'il s'y trouvait quelqu'un, ils demandèrent du renfort.

Les policiers André Desaulniers, André Bisailon, Réal Fortier et Benoît Diamond, arrivèrent à leur tour et encerclèrent l'établissement, croyant qu'il y avait des gardiens à l'intérieur, ils voulurent se faire ouvrir une porte, mais ils virent

que deux individus tentaient de sortir par une fenêtre du cinéma.

Le policier Boivin leur ordonna de sortir les mains en l'air, mais l'un des deux tenta de s'enfuir, le policier tira un coup de feu en l'air. Ce qui eut pour effet de faire réfléchir le fuyard qui s'immobilisa alors.

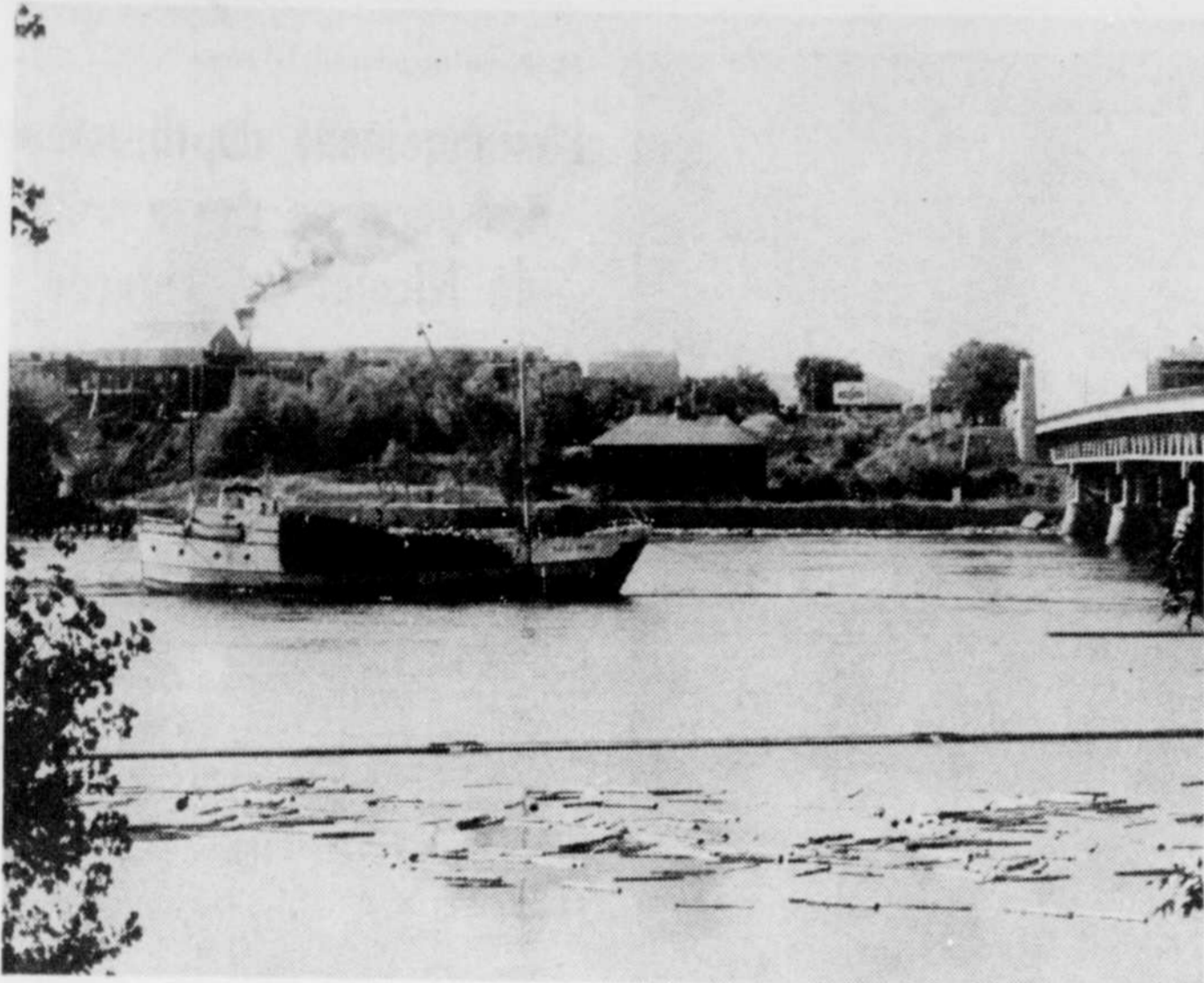
L'un des deux inconnus laissa tomber deux cagoules, l'autre une paire de gants.

C'est alors que les policiers décidèrent de pénétrer dans le

cinéma. Quelle ne fut pas leur surprise de trouver les deux gardiens les mains et les pieds liés.

Il semble qu'au moment de l'arrivée des policiers, les mal-fauteurs étaient en train de tenter d'éventrer le coffre-fort, car il était fort endommagé et des outils de cambrioleurs avaient été abandonnés sur les lieux.

Les deux gardiens, M. Louis-Philippe Rouette, 629 rue St-Cécile et M. Henri-Paul Robert, 714, Ste-Geneviève, sont rentrés chez eux après avoir vécu des émotions fortes.



(Photo Roland Lemire)

IL Y A VINGT-CINQ ANS, la rivière Saint-Maurice était sillonnée tous les jours par des goélettes qui venaient décharger du bois de pulpe de l'autre côté de l'ancien pont sur le Saint-Maurice, aujourd'hui, le pont Duplessis.

La photo ci-dessus a été prise hier, alors que pour la première fois depuis ce temps, une goélette s'est aventurée aussi loin dans la rivière St-Maurice pour laisser environ 200 cordes de bois de pulpe.

Pour permettre aux goélettes de remonter la rivière

La Consolidated-Bathurst entreprend à ses frais le dragage du St-Maurice

TROIS-RIVIERES (R.N.) — La Consolidated-Bathurst, division Wayagmack, a entrepris, depuis quelques jours, le dragage de la rivière Saint-Maurice à la hauteur du pont Duplessis. Près de 15,000 verges cubes de glaise et de sable seront déplacées par un dragueur appartenant à cette compagnie. Tout le coût de l'entreprise est aux frais de la compagnie et le montant de ces travaux n'a pas été dévoilé.

Ces travaux de dragage ont été entrepris dans le but de trouver un nouveau moyen d'approvisionnement en bois de

pulpe pour le moulin. Il y a 25 ans, les plus vieux se souviennent, la scène illustrée ci-haut était chose courante dans la rivière Saint-Maurice, alors que les goélettes venaient à chaque jour, décharger la "pitoune" nécessaire à la fabrication du papier.

Le dragage de la rivière n'était pas complètement terminé, que déjà une première goélette, la Marie Renée de Malane est arrivée avec environ 200 cordes de bois de pulpe qui ont été déchargées dans la rivière et seront amenées jusqu'au moulin par flottage. Ce premier chargement sera suivi de plusieurs autres qui seront transportés par les barges de la compagnie.

La rentabilité de ce nouveau mode de déchargement déterminera l'usage de la rivière St-Maurice qui fera la compagnie dans l'avenir. La venue de ces bateaux dans la rivière Saint-Maurice près du pont Duplessis ajoute un cachet particulier à la beauté du décor. Dommage qu'un terrain de stationnement ne soit pas aménagé près de la rivière pour les amants de la navigation et les marins d'eau douce.

Le juge Châteauneuf maintient l'accusation de meurtre portée contre les deux frères Bolduc

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Les frères Yves et André Bolduc, de Trois-Rivières, ont été envoyés, hier, à subir leur procès au prochain terme des Assises, qui s'ouvrira le 25 octobre.

Le juge Jean-Marie Châteauneuf, après avoir consulté les notes de l'enquête du coroner, a maintenu l'accusation de meurtre qui avait été portée contre les deux prévenus. C'est le procureur de la défense, Me Henri Biron qui avait de-

mandé que les dépositions de l'enquête du coroner soient versées comme preuve à l'enquête préliminaire.

Les deux Trifluviens sont accusés d'avoir causé la mort de M. Arthur St-Ours de la rue St-Paul, à Trois-Rivières, au cours de la nuit du 16 au 17 août. La victime aurait été atteinte à coups de bar à clou devant sa demeure, à la suite d'une dispute entre les deux familles.

c'est un secret polichinelle

Le projet de créer un Centre de formation à la vie spécialisée pour jeunes déficients mentaux dans la région de Trois-Rivières est maintenant en voie de réalisation. L'inauguration des travaux de rénovation de l'édifice Ville-Joie-du-Rosaire, à Ste-Marthe-du-Cap, aura en effet lieu le 26 septembre en présence de plusieurs personnalités, dont le ministre Maurice Bellemare.

Certains gastronomes du club des Officiers de Trois-Rivières devraient se hâter de répondre à l'invitation qu'ils ont reçue pour assister au souper célébrant le cinquième anniversaire d'existence du club. C'est déjà mercredi soir, au restaurant Le Carignan qu'on célébrera cet anniversaire avec comme conférencier, Me Gérard Delage, secrétaire générale de l'Association des hôteliers de la province de Québec. Me Delage, comme on s'en doute, parlera de gastronomie. Et, peut-être pour lui faire plaisir, on servira un repas gastronomique.

Blessé grièvement dans une terrible collision

Paul Bouchard transporté à l'institut neurologique

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un des jeunes hommes blessés dans la terrible collision impliquant une automobile et un autobus scolaire, vendredi après-midi, à l'intersection du boulevard des Forges et de la rue Malapart, a été transporté à l'Institut neurologique de Montréal où il repose toujours, dans un état critique.

L'autre occupant du véhicule, un autre adolescent, Gaëtan Cloutier, 16 ans, 2533 rue Laval, Shawinigan, s'en est tiré presque indemne, comme par miracle, n'ayant subi qu'une légère blessure au front.

Le conducteur de l'autobus scolaire, M. Paul-Emile Désilets, 49 ans, 965 rue Ste-Cécile, Trois-Rivières, n'a pas été blessé dans l'accident. Il était seul dans l'autobus au moment de l'accident.

L'automobile qui roulait en direction de Trois-Rivières, sur le boulevard des Forges, avait frappé le côté arrière droit de l'autobus au moment où le lourd véhicule s'engageait dans la rue Malapart et à littéralement passé en-dessous pour aller s'immobiliser à plus de 25 pieds plus loin, sur le boulevard des Forges, du côté gauche de la voie. La toiture et le capot de la voiture avaient été complètement arrachés de sorte que l'automobile ressemblait à une décapotable.

Le capitaine-détective Georges Gagnon, qui dirige la Sûreté

Le gérant Roger Lord n'a pas voulu révéler de noms, mais il a laissé entendre que parmi les candidats qui briguent le poste de directeur de la police municipale, il y en a sûrement qui seront acceptables aux yeux de la Commission de police du Québec.

C'est évidemment le conseil municipal qui aura le dernier mot dans la nomination du futur directeur de la police, mais il est d'ores et déjà acquis que les recommandations du président Gosselin et du commissaire Tobin auront beaucoup de poids dans la balance et seront considérées très sérieusement par nos édiles.

Le conseiller Benoît Gignère a dit, en guise de commentaire, qu'il faut respecter le vœu exprimé par le juge-enquêteur et consulter la Commission de police au sujet de l'engagement d'un chef de police, mais cela

n'empêche pas d'étudier le projet de fusion des effectifs policiers des trois villes-sœurs.

D'ici quinze jours le gérant municipal Roger Lord a exprimé l'avis, qu'à la

suite de cette consultation avec la Commission de police du Québec, la nomination d'un nouveau directeur de police pourrait être faite d'ici une semaine ou deux.

Le maire René Matteau a dit, que pour faire suite au témoignage qu'il avait donné à l'enquête, la commande avait été bel et bien donnée, depuis, pour l'achat des mitraillettes et des vestes antiballes.

Dans le comté de Trois-Rivières

Lutte à deux candidats, MM. Gauthier et Vachon

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — Définitivement, la lutte se fera à deux dans le comté de Trois-Rivières, car les prémisses de la campagne électorale dégageant l'idée nette que seuls Me Gilles Gauthier et Jacques Vachon ont des chances de succéder au juge Yves Gabias.

Un quotidien de Montréal, après une enquête approfondie dans le comté de Trois-Rivières, disait: "Que peut bien venir faire l'échevin Aimé Lefrançois dans cette lutte?"

Actuellement, Me Gilles Gauthier qui obtient un puissant appui du parti du premier ministre Jean-Jacques Bertrand semble faire cavalier seul, mais la partie pourrait se corser davantage si la rumeur circulant dans les couloirs du parlement de Québec, la semaine dernière, voulant que M. Vachon reçoive l'appui officiel des libéraux provinciaux, dont une caisse électorale, se matérialise lors de la mise en nomination, mercredi après-midi, à l'hôtel de ville.

Un geste simultané des libéraux provinciaux se répéterait dans les quatre comtés ouverts à des élections partielles. Un délégué officiel de M. Jean Lesage présenterait des lettres officielles attestant que quatre candidats dont M. Vachon, à Trois-Rivières, obtiennent l'appui du parti libéral provincial.

Les unionistes ont pris quelque temps à découvrir un terrible complot qui se tramait contre eux, mais depuis qu'ils ont élucidé le mystère, une puissante organisation a été mise sur pied et les brebis qui s'étaient laissés tenter ailleurs par de fausses représentations sont revenues avec joie au bercail.

Les vieux de la vieille, fidèles au fondateur de l'Union nationale pourtant décédé depuis 10 ans, surveillent la barque et un fort noyau de jeunes organisateurs gravite autour de l'expérience des années 1936, 39, 44, 48, 52, 56 et 60.

Me Gilles Gauthier, façonné depuis une quinzaine d'années, par le contact de politiciens chevronnés, multiplie les contacts, assiste aux réunions de toutes sortes, visite le plus de gens possible car les élections ne se gagnent pas avec des prières. Me Gauthier possède une personnalité attachante et possède un lieutenant très puissant dans le milieu étudiant avec M. Raymond Loranger.

Le groupe de libéraux dirigés par M. Jacques Vachon et Gaston Belzil est au travail depuis trois ans et l'ardeur ne s'est pas amoindrie depuis le début de la campagne électorale. Plus réalistes que les pèlerins de Gilberte Côte-Mercier, le groupe Vachon déploie un zèle missionnaire caractéristique aux berts blancs, mais malheureusement, les collets guindés du parti libéral dans le comté de Trois-Rivières, à quelques exceptions près, se tiennent à l'écart du feu de la bataille mais, comme le disait un editorialiste radiophonique trifluvien, ils seront les premiers à quémander des faveurs si le succès couronne les efforts de M. Jacques Vachon, un jeune homme très méritant dont la ténacité et le travail sont les principales caractéristiques.

M. Lefrançois est un bon garçon et il possède une pléiade d'amis mais même ses supporters au municipal se demandent ce qu'il vient faire dans la lutte.

Une chose est certaine c'est que M. Lefrançois restera dans la bataille jusqu'au bout, mais il ne sera guère épuisé car il demeure plutôt un observateur qu'un batailleur. Pourquoi est-il sur les rangs? Un quotidien montréalais a prétendu que le député libéral fédéral, M. J.-A. Monzain se vantait l'éminence grise de M. Lefrançois, mais l'ancien maire de Trois-Rivières a nié cette affirmation.

Une jeune fille est blessée grièvement

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Une jeune fille de Montréal a été grièvement blessée lorsque l'automobile qu'elle conduisait a fait une violente embardée, à proximité de Champlain, vers 11 heures, hier matin.

Mlle Jeanne Mottard, 2585, rue Bossuet, Montréal est, a été transportée à l'hôpital Ste-Marie par les ambulanciers de la maison J. D. Garneau, souffrant d'une fracture du cou.

Quelques heures plus tard, la jeune fille devait être de nouveau transportée à l'hôpital l'Enfant-Jésus, Québec par les ambulanciers de la maison Garneau.

Les policiers de la Sûreté provinciale de Trois-Rivières ont fait les constatations.

Sacs postaux

L'enquête piétine

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — L'enquête dans l'affaire de vol de trois sacs postaux au Bureau de postes de Trois-Rivières, se poursuit toujours, mais la police n'a pas encore déterminé les coupables de ce vol.

Les trois sacs postaux dont on n'avait pas constaté la disparition au bureau de poste local, avaient été retrouvés par des policiers de la Sûreté du Québec, qui cherchaient une somme d'argent volée quelques minutes auparavant, le 9 septembre dernier.

Des enquêteurs du bureau d'investigation du ministère des Postes avaient été dépêchés à Trois-Rivières le lendemain pour ouvrir une enquête, mais l'enquête n'a pas permis de découvrir la piste des coupables du vol.

Ces enquêteurs du gouvernement fédéral sont retournés à leur bureau en confiant l'enquête au détachement de Trois-Rivières de la Sûreté du Québec.

Selon un représentant de la police des postes, et les coupables n'ont pas été démasqués le contenu des sacs postaux a été récupéré et tout le courrier qui'ils contenaient est parvenu aux destinataires.

À LA MÉMOIRE

de Monsieur Paul Joubarne
 décédé le
 20 septembre 1969

Le Marché St-Louis
 Trois-Rivières Ltée
 (Métro)
 et

Épicerie Aug. Robicheud
 Inc.

Cap-de-la-Madeleine
 fermeront leurs portes
 mercredi, le 24 septembre
 toute la journée,
 jour des funérailles.

Des travaux réalisés ou en voie de réalisation dans le comté

Montant de \$1,898,000 pour la Voirie

SOREL (L.B.) — Un montant de \$1,898,000 est consacré aux travaux de voirie dans le comté de Richelieu par le ministère de la Voirie du Québec, pour l'exercice financier 1969-70. Cette nouvelle a été annoncée par le député du comté, M. Maurice Martel, qui a commenté les projets et réalisations dans ce domaine. Il a de plus souligné que cet important stimulant économique était réparti dans les villes et municipalités du comté.

Les projets spéciaux comprennent un montant de \$897,000 pour la construction d'une partie des approches du nouveau pont Sorel-Tracy, \$300,000 pour les réparations majeures actuellement en cours sur le pont Turcotte et \$300,000 pour l'amélioration du chemin menant à la route no 3 à Saint-Roch-sur-Richelieu.

En ce qui concerne les contrats à terminer, il y a un montant de \$223,662 qui comprend les travaux dans le rang Provost à Saint-Robert, alors que la route no 47 entre Saint-Antoine et Saint-Roch sera complétée en octobre prochain. Il

est de même des travaux en cours dans le rang de la rivière Yamaska à Massueville et le rang Thiersant à Saint-Aimé.

Pour ce qui est des travaux à compléter à la journée, le député Martel a mentionné les travaux en cours dans le rang du Marais dans la municipalité de St-Pierre de Sorel. Par ailleurs, dans le rang Raimbaud à Sainte-Victoire, les travaux seront effectués dès que le ministère de la Voirie aura obtenu le droit de passage. Il y a aussi des investissements importants qui se font dans les rangs Thiersant et Present et au village de Saint-Louis.

M. Martel fait également remarquer qu'il y a des travaux qui s'effectuent sur la route no 21 à Saint-Pierre de Sorel et à Sainte-Victoire, de même que sur le chemin Deschallons à Saint-Roch et le chemin de la Pomme d'Or à Saint-Antoine.

Des travaux de l'ordre de \$300,000 sont en voie d'exécution à Saint-Pierre de Sorel, dans le rang du Marais, à Contrecoeur, dans le rang Laprade, à Saint-Antoine, dans le rang de

l'Aradie, à Saint-Ours, dans le rang du Ruisseau nord, à Saint-Louis paroisse, sur le chemin Present et le rang Thiersant, à Sainte-Victoire, dans le rang Bellevue, à Saint-Robert, dans le rang Picoulié, à Saint-Aimé, dans le rang St-Thomas alors qu'à Saint-Michel d'Yamaska, on est à compléter les approches du pont du Petit Chenal.

Un montant de \$65,000 est fourni par le ministère de la Voirie du Québec pour la construction d'un égout pluvial sur le Chemin St-Ours, dans la municipalité de Saint-Pierre de Sorel, ou le conseil municipal fait exécuter des travaux d'égouts sanitaires et d'aqueduc.

Le député de Richelieu rappelle que l'an passé des travaux d'écoulement de terrain ont été effectués sur le chemin du Chenal du Moine à Sainte-Anne de Sorel et que cette année, des travaux préliminaires d'arpentage sont faits à Sainte-Anne de Sorel, afin de permettre d'étudier la possibilité de faire une nouvelle voie de communication dans cette municipalité. Cette voie serait le prolongement du boulevard Poliquin, qui passe-

rait à l'arrière du village pour se rendre dans les lacs.

D'autre part, près de \$50,000 ont été consacrés par le ministère de la Voirie à des municipalités de moins de 5,000 habitants pour des travaux de pavage de rues. Ces travaux sont ou seront effectués à Contrecoeur village, Saint-Ours, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Michel d'Yamaska, Saint-Antoine, Saint-Roch, Saint-Louis et Contrecoeur paroisse.

Ainsi, souligne M. Martel, toutes les municipalités du comté de Richelieu bénéficient de ces importants travaux de Voirie.

M. Martel a ajouté: "Nous commençons dès cet automne la planification des travaux de voirie qui seront effectués dans Richelieu au cours de l'exercice financier 1970-71. Ces travaux seront cependant conditionnés par le budget qui nous sera octroyé par le ministère de la Voirie pour cette période".

Pour que le comté de Richelieu devienne plus prospère, il faut une infrastructure routière "que nous sommes à compléter", a déclaré M. Maurice Martel.

Directeur de la Sûreté à Tracy

M. Anatole Roch remet sa démission

TRACY (L.B.) — Le conseil municipal de Tracy a accepté, lors de sa dernière assemblée régulière, la démission du directeur de la Sûreté municipale, M. Anatole Roch. Ce dernier a abandonné son poste pour raison de santé.

La démission du chef Roch prendra effet le 31 octobre prochain. Le conseil de ville considère la position du directeur de la Sûreté comme vacante et procède immédiatement au choix d'un remplaçant.

Par ailleurs, le conseil s'engage à payer à M. Roch les vacances qui lui sont dues, à savoir le mois de septembre 1969 en entier et trois semaines du mois d'octobre.

De plus, en considération de la résiliation du contrat qui avait été établi lors de son en-

gagement, le conseil lui accorde six mois de congés payés, soit novembre et décembre 1969 ainsi que janvier, février, mars et avril 1970.

Les jours de maladie accumulés au crédit, à savoir 24 jours et demi sont effacés en considération des heures additionnelles de service apportées durant son mandat.

Ces conditions financières lui seront versées hebdomadairement au même régime et de la même manière que depuis son engagement.

Rappelons que le chef Anatole Roch avait été engagé comme directeur du service de la police de Tracy, le 17 janvier 1966. Il a travaillé à la mise sur pied de ce service, qui a commencé à fonctionner le premier mars 1966.

Reprise des activités à Tracy

Pas de souper lors des réunions régulières du club Toastmaster

TRACY (L.B.) — Le club Toastmaster Saphir de Tracy reprendra ses soirées hebdomadaires à compter d'aujourd'hui mardi, le 23 septembre. Les activités de ce club se tiendront cette année au Centre culturel de Tracy, tous les mardis soir, de 6 heures 30 à 8h. Contrairement à ce qui était de coutume par le passé, les réunions se dérouleront sans souper de façon à pouvoir atteindre le plus de gens possible.

Rappelons que le club Toastmaster est un club social éducatif dont le but est l'avancement de ses membres dans l'art de la communication. Il est affilié à l'organisation internationale des clubs Toastmasters qui compte des membres répartis sur tous les points du globe. Etabli depuis cinq ans dans notre région, il a contribué au perfectionnement de plusieurs de nos concitoyens en améliorant leur personnalité et en leur faisant prendre conscience de leurs capacités. A chaque rencontre, tous les membres ont l'opportunité de s'exprimer devant le club et de bénéficier d'une évaluation constructive de leur performance.

Le club Toastmaster est actuellement dans une période de recrutement et ouvre ses portes à tous les individus désireux de développer leur art de parler en public et leur habileté au leadership.

A la régionale Carignan

Une travailleuse sociale à l'enfance inadaptée

SOREL (L.B.) — Le rapport mensuel de la direction générale des écoles rappelle que c'est en vue d'étudier plus en profondeur les cas d'enfance inadaptée que les commissions scolaires du territoire de la Commission scolaire régionale Carignan bénéficient des services d'une travailleuse sociale.

Mlle Ghislaine Frédéric, grâce à une entente inter-ministérielle, travaille auprès des familles et des écoles, en ce qui concerne les raisons d'absences scolaires en regard avec le cas de mésadaptation ou les mauvaises relations parents-enfants-école. Au cours secondaire, Mlle Frédéric s'occupe uniquement des cas référés, à cause du manque de personnel qualifié en ce domaine. Eventuellement, nous aurons un travailleur social à temps plein à l'école secondaire Fernand-Lefebvre.

La partie administrative du travail de Mlle Frédéric est sous la juridiction de la CSRC; ses activités professionnelles sont supervisées régulièrement par Mme Yolande Latourelle, de l'agence familiale Richelieu-Yamaska, de Saint-Hyacinthe.

Idée de conduire, diriger, communiquer. Aujourd'hui, nous sommes des gens affairés, nous évoluons dans un contexte où tout va vite. Aucun de nous ne peut se permettre de perdre du temps à fouiller toutes sortes de références pour accomplir son travail. Un bon chef se doit de posséder sous la main tous les instruments nécessaires pour poursuivre une action directe et positive. Il se doit de pouvoir communiquer aux échelons supérieurs les renseignements dont ses supérieurs pourront tirer des conclusions adéquates. Il se doit de pouvoir communiquer à ses inférieurs une idée du vrai leadership. Il se doit de les renseigner vite et bien.

C'est là la formation que reçoivent les membres du club Toastmaster Saphir de Tracy. Elle est offerte à tous ceux qui désirent en profiter.

Dirigée par le maire de Sorel

Une délégation au congrès de l'Union des Municipalités

SOREL (L.B.) — Le maire de la ville de Sorel, M. Léopold Beauvry, dirigera la délégation

LA BÉNÉDICTION DE L'AGROCENTRE de Nicolet a eu lieu au cours de la dernière fin de semaine et plusieurs personnalités se sont rendues à l'invitation de la compagnie des Engrais Chimiques Y. Roy Inc. M. l'abbé Pierre-Paul Lefebvre, curé de la Cathédrale, a procédé à la bénédiction de la nouvelle usine. Cette cérémonie fut suivie de la période des allocutions de circonstance par les dignitaires. Sur la photo, de gauche à droite, M. Ovide Duval, préfet du comté; l'hon. Clément Vincent député du comté et ministre de l'Agriculture et de la

Colonisation; M. Rémi Raiche, maire de Nicolet; M. Claude Dessureau, représentant du président de la compagnie CIL; et M. le curé Pierre-Paul Lefebvre. La nouvelle usine dont Nicolet vient de s'enrichir représente un investissement de \$175,000 et emploiera au début cinq personnes, y compris le président, M. Yves Roy, et le vice-président, M. René Fleurent, ainsi qu'un secrétaire. Un cocktail a suivi la période des allocutions et un superbe buffet froid a clôturé les cérémonies d'ouverture de l'Agrocentre de Nicolet.

La nouvelle usine d'engrais chimiques rendra des services aux cultivateurs

NICOLET (R.L.) — Plusieurs centaines d'invités ont pris part aux cérémonies qui marquaient, ces jours derniers, la bénédic-

tion et l'inauguration de l'usine d'engrais chimiques Yves Roy Inc. à Nicolet.

Cette usine d'engrais chimiques est mieux connue à travers la province sur le nom d'Agrocentre. Les produits qui sont offerts aux cultivateurs sont les résultats de nombreuses recherches par la compagnie Canadian Industries Limited, (CIL), laquelle est également co-propriétaire de l'usine.

Parmi les personnalités qui ont pris part à l'inauguration, on remarquait le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, l'hon. Clément Vincent. Ce dernier, dans son allocution, a félicité les propriétaires de la nouvelle entreprise ainsi que la compagnie CIL pour leur initiative.

Il s'est dit assuré que les services que cette usine rendra aux cultivateurs de la région seront propices à l'agriculture dans la région.

M. le curé Pierre-Paul Lefebvre, de la Cathédrale de Nicolet, a présidé la cérémonie de bénédiction de la nouvelle usine d'engrais chimiques.

De son côté, le représentant du président de CIL, M. Claude Dessureau, s'est dit heureux d'avoir à prendre part à l'ouverture d'un Agrocentre à Nicolet, d'autant plus que la Canadian Industries Limited a jugé la région comme l'une des plus propices à l'agriculture.

Pour sa part, le maire de Nicolet, M. Rémi Raiche, a mentionné le fait que la nouvelle usine représentait une précieuse acquisition pour sa ville et que la population devait en être fière.

Enfin, M. Yves Roy, président de l'Agrocentre CIL de Nicolet, a souligné le fait que Nicolet était une région en majorité agricole et que son usine fera tout en son possible pour offrir les meilleurs produits à des prix

M. Biron occuperait le poste

L'engagement du directeur des services de la ville de Nicolet est retardé

NICOLET (R.L.) — L'engagement de M. Georges Biron, actuellement secrétaire-trésorier, comme directeur des services de la ville de Nicolet, a été retardé au 6 octobre prochain, c'est-à-dire à la prochaine séance régulière du conseil municipal.

Ce retard fait suite à un amendement apporté par le conseiller Gérard Dupaul, lors de la dernière réunion des édiles municipaux, à une proposition faite au cours de la même assemblée par le conseiller Julien Lassonde.

En effet, ce dernier avait proposé que M. Biron soit nommé directeur des services de la ville de Nicolet pour une période d'approbation de six mois.

Suivant la proposition, M. Biron devait cumuler également les fonctions de secrétaire et de trésorier de la localité, poste qu'il occupe présentement.

Le salaire annuel de M. Georges Biron sera de \$8,000 par année et rétroactif au 1er janvier 1969. Si durant cette période d'approbation, M. Biron est définitivement engagé comme directeur des services, il sera payé à raison de \$9,000 par année à compter de la date d'engagement comme titulaire du poste nouvellement créé.

Cette proposition du conseiller Julien Lassonde a pris plusieurs membres du conseil par surprise étant donné que la question du poste de directeur des services avait été soulevée à plusieurs reprises mais n'avait jamais donné lieu à un engagement.

Par ailleurs, lorsque les conseillers ont adopté le dernier budget de la ville de Nicolet, plusieurs se sont rendu compte d'une augmentation à l'item salaire de l'administration générale.

Soeur Yolande Phaneuf est nommée directrice

SOREL (L.B.) — L'école l'Enfant-Jésus, de Tracy, a une nouvelle directrice. Il s'agit de Soeur Yolande Phaneuf, s.j.s.h., nommée récemment à ce poste par la municipalité scolaire de Saint-Joseph-de-Sorel et Tracy, siégeant sous la présidence de M. Bernard Gariépy.

La nouvelle directrice a débuté dans sa carrière à Granby, en 1952. Elle a enseigné, par la suite, à Notre-Dame-des-Bois, Sainte-Madeleine et l'Ange-Gardien, puis à l'école secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.

De 1963 à 1966, Soeur Phaneuf fut étudiante à temps plein à l'Université de Sherbrooke. Incidemment, elle est bachelière en pédagogie, bachelière en arts et licenciée en pédagogie. Elle détient, de plus, le brevet d'enseignement classe "A" du ministère de l'Éducation. Elle poursuit actuellement ses études pour la licence ès lettres.

De 1966 à sa récente nomination, Soeur Phaneuf était directrice du noviciat des Soeurs de Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe.

L'école des filles de la paroisse de l'Enfant-Jésus compte 258 élèves répartis en onze groupes, dont l'âge varie de 3 ans à 9 ans. Onze institutrices y dispensent l'enseignement.

Sept congés mobiles

SOREL (L.B.) — La Commission scolaire régionale Carignan vient de faire connaître la liste des sept congés mobiles pour l'année scolaire 1968-70. Les commissaires régionaux ont choisi les dates suivantes:

Vendredi, le 26 septembre 1969
Lundi le 13 octobre 1969
Vendredi le 20 février 1970
Lundi le 23 février 1970
Mardi le 31 mars 1970
Jeudi, le 21 mai 1970
Vendredi le 22 mai 1970.

Ces jours de congés se seront aussi pour les écoles élémentaires du territoire de la CSRC comme le veut le ministère de l'Éducation.

Recrutement dans la ville de Nicolet

Le rapport Bémer: principale préoccupation de la Chambre

NICOLET (R.L.) — Etudier à fond le rapport Bémer sur la rénovation urbaine de Nicolet et coopérer avec la ville pour la réalisation du projet. Voilà le principal objectif de la Chambre de Commerce de Nicolet pour sa seconde année d'activités.

L'organisme, qui comptait environ 135 membres, l'an dernier, est par ailleurs en pleine période de recrutement. Les onze directeurs de la Chambre de Commerce devront solliciter leurs confrères d'ici la fin du mois pour que ces derniers effectuent un retour avec l'organisme pour l'année 1969-70.

M. Raymond Savard est le nouveau président de l'organisme. Il avait été élu au mois de juin dernier, lors de l'assemblée générale annuelle et est entré en fonction au début de septembre.

A sa première année d'existence, la Chambre de Commerce de Nicolet a participé à la réalisation de plusieurs projets et sa participation dans divers secteurs du milieu nicolétain vient confirmer la nécessité d'un tel mouvement.

La Chambre de Commerce de Nicolet est dirigée par un exécutif lequel comprend onze directeurs en plus du secrétaire, lequel est choisi par le président.

L'assermentement du nouvel exécutif a eu lieu ces jours derniers au bureau administratif de la ville de Nicolet en présence du maire, M. Rémi Raiche.

De plus, lors d'une récente assemblée, l'organisme a procédé à la formation des divers comités et à la nomination du responsable. En général, ces comités ont assez bien fonctionné, l'an dernier et le rapport indique que les membres ont effectué un excellent travail pour une première année.

Comités

L'exécutif de la Chambre de Commerce pour l'année 1969-70 se compose de M. Raymond Savard, président, et de MM. Marc Ricard et Jules Durand, respectivement premier et deuxième vice-présidents. Le secrétaire sera M. Jacques Mercier et le président ex-officio est M. Yves Hébert qui occupait le poste de commandement, l'an dernier.

De plus, une dizaine de comités ont été formés au sein de

Courrier Sud

La municipalité scolaire de Nicolet a décidé de retenir les services de Bouchard et Robitaille Inc., pour fournir et poser une tuile d'amiante acoustique devant être installée dans la salle, côté des garçons, à l'école Curé-Brassard. Le tout est suivant la soumission faite par la compagnie, en date du 27 août dernier, au prix de \$2,105. Selon la proposition du conseiller Gaston Langlois, les travaux devront être exécutés après les heures normales des cours.

LE MONDE... en 24 heures



(Téléphoto PC)

VINGT-QUATRE DES 118 passagers à bord de cet appareil de la ligne aérienne Mexicana ont perdu la vie lorsque l'appareil, qui revenait de Chicago, s'est écrasé en tentant d'atterrir à l'aéroport de Mexico, dimanche

soir. Les autres passagers ont probablement eu la vie sauve grâce au fait que l'appareil s'est écrasé dans un terrain marécageux à l'extrémité de la piste d'atterrissage.

M. Edwin E. Aldrin

Appel à la prudence dans l'espace

WASHINGTON (PA)—M. Edwin E. Aldrin, expert conseil en matière de sécurité spatiale, colonel des forces aériennes à sa retraite et père du seul homme qui ait marché dans l'espace et sur la lune, a déclaré que l'agence spatiale a refusé sa proposition qui était de faire usage de l'ancien "système de garde" militaire, lors de la prochaine mission sur la Lune.

Aldrin, un pionnier de l'aviation militaire et un pilote compétent malgré ses 73 ans, a expliqué qu'il avait suggéré à l'agence spatiale de retarder le

vol Apollo 12, et de l'exécuter en tandem avec celui d'Apollo 13 pour plus de sécurité.

"Il est temps que nous prenions des mesures pour secourir nos astronautes si quelque chose tourne mal", a ajouté M. Aldrin.

Mesure de sécurité

"Ils pourraient lancer un des vaisseaux avec un équipage de deux hommes et lui donner comme mission de surveiller l'autre et d'intervenir en cas de besoin", a-t-il ajouté.

Aldrin remplit les fonctions

d'expert conseil en matière de sécurité, auprès de M. Jerome Lederer, directeur de la sécurité dans les vols habités.

"Je suis un consultant, mais on ne me consulte pas", a noté M. Aldrin.

Apollo 12 doit être lancé le 14 novembre et Apollo 13 trois mois plus tard. Les deux vols doivent conduire des hommes sur la surface lunaire, tout comme le fils d'Aldrin, Edwin Aldrin Jr., a fait dans le cadre de la mission Apollo 11, en juillet dernier.

M. Aldrin n'a pas seulement eu à supporter le suspense de

la mission Apollo 11, mais aussi la tension causée par le vol Gemini 12, durant lequel son fils est devenu le premier homme à marcher dans l'espace. La sortie avait duré 5 1-2 heures.

Système non pratique

M. Lederer a répondu aux accusations de M. Aldrin en soulignant que la proposition du "système de garde" n'était pas pratique, puisque cela demanderait non seulement deux vaisseaux, mais aussi un centre de contrôle extraordinaire de sorte à pouvoir diriger deux vaisseaux en même temps.

L'avenir de chaque Français dépend du plan de redressement

Pompidou fait appel au bon sens des travailleurs

PARIS (AFP) — Le président de la République française a ouvert la deuxième conférence de presse de son septennat, consacré essentiellement aux problèmes économiques et sociaux.

"Du succès ou de l'échec du plan de redressement dépend l'avenir de chaque Français. Le succès ou l'échec dépend de chaque Français," a déclaré M. Georges Pompidou ajoutant: "Notre franc était dopé. Il fallait donc lui donner son cours réel. Cela a été l'objet de la dévaluation."

M. Pompidou a ensuite souligné la nécessité de faire face à la concurrence internationale et pour cela de "produire davantage à des prix concurrentiels". La seule solution, a dit le président de la République, c'est l'épargne. "L'Etat à tous les échelons et tous les citoyens doivent s'imposer cette règle pour garantir l'élévation de leur niveau de vie et pour l'avenir de la France."

M. Pompidou a insisté sur le caractère social des mesures de redressement qui, a-t-il dit, frappent en priorité les catégories les plus favorisées. Dans les cinq années qui suivent, l'effort doit être soutenu. La situation n'est pas mauvaise mais, a-t-il affirmé avec force, "les dernières marches sont les plus dures à gravir".

Le président de la République s'est ensuite engagé à donner aux Français, d'une façon régulière, toutes les explications nécessaires sur la situation et a conclu sa déclaration liminaire, en affirmant: "J'ai le droit et le devoir de faire appel à la coopération des Français pour le succès d'un plan qui est leur affaire et non l'affaire du gouvernement."

"Je dirai toujours aux Français la vérité, je leur explique-

rai toujours les motifs de notre action, je leur exposerai toujours le sens et les raisons de l'effort qui leur est demandé. Mais il faut que chacun accepte de dominer son intérêt personnel immédiat. Tout ce qui ralentit notre production, contrarie notre activité, est contraire à l'intérêt national."

"Je fais appel au bon sens des travailleurs. Chaque journée de travail perdue est perdue pour le redressement de la France. Il ne s'agit pas de choisir entre l'ordre et le progrès. Il s'agit de réaliser le progrès dans l'ordre afin que la France soit de plus en plus prospère."

Avis de non-responsabilité

Avis est donné officiellement par la présente en ce jour du 19 septembre 1969 que: TOUT AGHAT, fait au nom de l'AGECTR Inc, du Knout ou de Radio-CEGEG, et qui ne sera pas autorisé (par une réquisition dûment signée par le président, le secrétaire-trésorier ou le vice-président de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ETUDIANTS du CEGEP de TROIS-RIVIÈRES) ne sera irrémédiablement pas payé par cette association.

Pierre Héroux, prés.
J.-Ernest Lecours, v.-p.
Luc Lajoie, sec.-trés.

POURQUOI

LA GAZOLINE SE VEND MOINS CHER À SHAWINIGAN, LOUISEVILLE ET LA RÉGION? Si vous ne le savez pas, vous ne le saurez jamais.

En 1958, nous avons fermé nos pompes de gazoline jeune et le prix de la gazoline a augmenté de 10 à 12 cts dans toute la région.

Pensez-y

pendant qu'il est encore temps!

Même ceux qui nous oublient, épargnent de l'argent à cause de nous.

Nous faisons économiser aux automobilistes de la région \$3,200,000, par an.

Pensez-y pour ceux qui oublient!



Foucher Inc.

Shawinigan

et

Louiseville

J. Armand Foucher
PRÉSIDENT

Université du Québec à Trois-Rivières

COURS À TEMPS PARTIEL

offerts aux enseignants en fonction en vue de l'obtention d'un BREVET D'ENSEIGNEMENT:

- BREVET "A" réaménagé
Option préscolaire, Élémentaire, Secondaire, Enfance exceptionnelle, Education Physique.
- BREVETS SPÉCIALISÉS
et Certificat d'Études Pédagogiques.
- BREVETS "A" et "B"
(Enseignants non légalement qualifiés).

INSCRIPTION: Du 22 au 26 septembre 1969, de 11h.30 a.m. à 8h.30 p.m. au Secrétariat général: 460, Bonaventure.

DÉBUT DES COURS: 26 septembre (7.00 h. p.m.)



(Téléphoto PC)

LES RUMEURS CONCERNANT L'ÉTAT de santé du président Mao Tse-Tung n'ont cessé, au cours de l'après-midi d'hier, de prendre de l'ampleur à Moscou, en dépit, ou à cause du silence de Pékin, et malgré le démenti de l'ambassade chinoise dans la capitale soviétique.

Berlitz peut améliorer votre anglais

Comment? La Méthode Berlitz®. Nos 90 années de recherches vous aident à apprendre l'anglais plus facilement et plus rapidement.

Incredible? Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... italien... ou français.

Berlitz

Langues vivantes • Leçons pratiques

Édifice Place Royale Trois-Rivières 378-2811
822, 4e Avenue Shawinigan 537-9416

Vous pouvez appeler maman à Chicoutimi et lui parler de la grande sortie que vous allez faire avec Georges, pour 75 cents.

C'est le prix d'un appel de 10 minutes de numéro à numéro, le dimanche toute la journée, et chaque soir de la semaine, après 10 heures. Vous trouverez d'autres tarifs d'abonnement dans votre annuaire.

*Ce taux s'applique aux appels entre Trois-Rivières et Chicoutimi.



Bell Canada

Entreprise éditée et dirigée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens.

"As-tu envoyé ton \$2"
Maintenant, 154 prix!

\$200,000

en lingots d'argent!

1er prix: \$100,000
NOUVEAU
2e PRIX de \$20,000
3e prix: \$10,000

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM (EN LETTRES MOULÉES) _____

ADRESSE (NUMÉRO) _____ (RUE) _____ (APP.) _____

VILLE _____ ZONE POSTALE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

TELEPHONE _____ # 022-18

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

VEUILLEZ INDIQUER LES MONTANTS VIS-À-VIS DES MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV.	JUIL.
FÉV.	AOÛT.
MARS.	SEPT.
AVRIL.	OCT.
MAI.	NOV.
JUIN.	DÉC.
NOMBRE DE MOIS	MONTANT TOTAL



(Photo Le Nouvelliste)

Les grévistes occupent leurs loisirs

AUCUNE RENCONTRE N'A EU LIEU entre patrons et employés syndiqués depuis le déclenchement de la grève, le 6 août dernier, aux usines Weyerhaeuser (Québec) Ltd de Princeville. Un écart considérable existe entre les offres de la compagnie et les demandes des quelque 135 employés syndiqués de cette entreprise industrielle. La grève se poursuit paisiblement et les manifestations

faites jusqu'à maintenant ont été très pacifiques et c'est l'intention des grévistes de maintenir cette ligne de conduite. Le moral est bon comme on peut le constater par cette photo prise au local des syndiqués. Dans le groupe qui est assis, on remarque principalement M. Gérard Trépanier, président du syndicat.

Un nombre de 69 causes

Ouverture des Tribunaux du district de Drummond

DRUMMONDVILLE (J.S.O.) — C'est hier matin qu'avait lieu l'ouverture officielle des tribunaux de la cour supérieure du district de Drummond, sous la présidence des honorables juges Germain Lacoursière et Robert Beaudoin, ce dernier nouvele-

ment promu d'office juge de la cour supérieure, relevant des affaires civiles. On sait que, pour sa part, le juge Beaudoin relève des affaires criminelles pour le district Drummond et qu'il remplit ce poste depuis de nombreuses années déjà.

Une brève allocution de bienvenue fut prononcée par Me André Biron à l'endroit du juge Beaudoin. Me Biron a tenu à présenter à l'auditoire, nombreux à cette occasion au palais de justice, deux nouveaux venus au Barreau; il s'agit de Me Maurice Laplante et Me Roger Blais, qui en sont tous deux à leurs premières causes à Drummondville. Il a aussi fait remarquer à l'auditoire que c'est la première année que son confrère, Me Ringuette, ne plaide pas au tribunal, ayant décidé de prendre sa retraite.

Par ailleurs, dans l'allocution de circonstance que le juge Germain Lacoursière a adressée aux membres du Barreau, ce dernier a fait mention de la lourde tâche qui incombait à l'administration de la cour provinciale pour les districts Drummond et Arthabaska, soulignant que pour l'année à venir 69 causes restaient pendantes dont 48 remises de l'année dernière et 21 nouvelles.

Princeville profitera de la fermeture d'un abattoir

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Les établissements de Princeville de la Coopérative Fédérée de Québec profiteront, dans une certaine mesure, de la fermeture complète des abattoirs que cette entreprise avait à Québec.

En effet, une partie des services donnés à Québec ainsi que du travail qui était accompli dans les abattoirs de la Vieille Capitale seront intégrés progressivement à ce que la Coopérative Fédérée de Québec a déjà à Princeville. Des études sont actuellement faites par les hautes autorités de l'entreprise pour l'organisation des services et du travail qui relevaient auparavant des établissements de Québec.

C'est M. Roland Houle, gérant des usines de Princeville de la Coopérative Fédérée de Québec, qui a été chargé de diriger le travail pour la fermeture complète des activités aux abattoirs de Québec. Cette tâche se poursuivra durant plusieurs semaines afin d'organiser tous les transferts des services et du travail aux autres établissements de la Coopérative Fédérée de Québec.

Durant l'absence de M. Houle, c'est M. Roger Blodreau qui occupera les fonctions de gérant

Le Père Marchand aux FND Eduquer un enfant, c'est développer ses capacités

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le Père Marchand de Drummondville prononcera cette semaine, une conférence sur les relations parents-enfants devant les membres de Foyers Notre-Dame, réunis au sous-sol de l'église St-Gabriel à Victoriaville. "Eduquer un enfant, a-t-il dit, n'est pas le dresser, c'est-à-dire lui apprendre les comportements adaptés à chaque situation, ce n'est pas non plus faire de l'élevage en fonction de ce qu'il sera dans 20 ans, un médecin par exemple.

"Eduquer, c'est avant tout développer toutes les capacités que l'enfant possède. C'est être attentif à ce qu'il est aujourd'hui, reconnaître ses valeurs: amour, cœur, corps, intelligence et faire fructifier toutes les potentialités que le jeune possède en lui. Eduquer n'est pas reprendre, disputer, chicaner, mais c'est aider l'enfant à exploiter toutes les richesses de son être.

Pour cela, il faut connaître le jeune et la société dans laquelle il vit.

Il y a 25 ans, la vie était rurale, lente, isolée et institutionnalisée.

Aujourd'hui, au Québec, 80 pour cent de la population est industrielle. Montréal, phénomène unique au monde, englobe 50 pour cent des habitants de la province. Le rythme de vie est rapide. Les distances s'estompent. On va passer ses vacances à Paris. La télévision nous transporte aux quatre coins du monde. Les jeunes se veulent inventifs, créateurs, novateurs. Ils sont plus instruits et se rassemblent plus facilement en "gang" pour toutes leurs activités.

Ils ne connaissent pas la routine de l'ancien monde rural. Pour eux, tout est bouleversement et rapidité.

En somme, nous nous retrouvons dans un monde nouveau et les jeunes ont des comportements tout à fait originaux.

Le bon éducateur se doit d'être calme et de posséder cette sérénité, cette maîtrise de soi dont les jeunes ont tant besoin pour se sentir en sécurité.

Pour réussir une bonne éducation il faut avoir avec nos jeunes des relations humaines de très grande qualité. Il faut écouter le jeune qui a besoin de s'exprimer. Il faut avoir assez de maîtrise de soi pour tenter de le comprendre avant de le blâmer. L'accepter inconditionnellement en tant que personne humaine unique au monde. Cela ne veut pas dire l'approuver entièrement, mais le respecter et savoir chercher ensemble, la vérité.

Il faut aussi créer une atmosphère familiale où le jeune se sente à l'aise, accueilli et aimé.

Il ne faudrait jamais perdre la tête devant un enfant mais tenter de se poser en être mature et bien montrer que l'autorité est là pour servir, non pour dicter.

Les parents se doivent de croire aux valeurs que les jeunes apportent: fraternité, liberté, amitié, etc.

Enfin, a dit le Père Marchand, la patience est nécessaire. "L'adolescence est plus longue maintenant qu'il y a 25 ans et les transformations sont plus nombreuses et plus rapides", a-t-il expliqué.

A la Chambre de Plessisville

Le maintien des services hospitaliers au premier plan

PLESSISVILLE (G.A.B.) — La Chambre de Commerce de Plessisville a profité de sa première assemblée de 1969-70 pour faire un examen complet de la situation concernant l'hôpital Sacré-Coeur où les services au public seraient discontinués dans un avenir plus ou moins rapproché. Les Rév. Soeurs de la Charité de Québec, qui administrent l'institution depuis 50 ans, ont informé le Bureau médical de Plessisville, dont le Dr Gabriel Giguère est le président, qu'elles ne renouveleraient pas leur contrat avec le gouvernement du Québec pour les services donnés au public à l'hôpital Sacré-Coeur.

Les autorités supérieures des Rév. Soeurs de la Charité ont adopté une résolution à cette fin le 14 juillet dernier lors d'une réunion à leur siège social de Québec. Les religieuses ont porté cette décision à l'attention du Bureau médical de Plessisville le 3 septembre. Le contrat actuel expire le 31 décembre 1969. Les religieuses sont propriétaires de l'institution qui leur a été cédée pour des services hospitaliers, par Mme H. N. Cormier, le 5 février 1919.

Rapport défavorable

Le comité de planification des services hospitaliers des Cantons de l'Est, qui a ses bureaux à Sherbrooke, a chargé un sous-comité de faire enquête sur le cas de l'hôpital Sacré-Coeur de Plessisville et de soumettre un rapport. Ce rapport défavorable nettement le maintien des services hospitaliers à l'institution. Les médecins et autres personnes intéressées de Plessisville qui ont pris connaissance de ce rapport y ont relevé de nombreuses inexactitudes dans les chiffres qui ont servi de base pour les calculs.

A l'article du territoire desservi par l'hôpital Sacré-Coeur, on a omis, volontairement semble-t-il, plusieurs localités importantes dont la population profite des services donnés par cette institution. Dans un autre, on souligne qu'un édifice fonctionnel d'une capacité de 50 lits donnerait des services aussi efficaces que la construction actuelle qui en contient 87. Par ailleurs, on recommanderait l'organisation d'un centre de santé pour remplacer les services hospitaliers actuels, ce qui

serait loin de répondre aux besoins du milieu, déclarent les médecins.

Des collaborateurs

Le Bureau médical de Plessisville a protesté vigoureusement contre le contenu du rapport. Ils ont été invités à présenter leurs griefs et à faire leurs suggestions au comité de planification des services hospitaliers des Cantons de l'Est, ceci au cours d'une réunion convoquée à cette fin.

D'autre part, Me Marc Bergeron, député du comté de Mégantic à l'Assemblée nationale, a promis que les services hospitaliers actuels seraient maintenus à Plessisville. Cette déclaration a été faite au cours de l'assemblée de la Chambre de Commerce, par Son Hon. le maire Marcel Collin de Plessisville. M. Collin a précisé que le député lui avait donné cette assurance après avoir été mis au courant des derniers développements dans cette affaire.

Le premier magistrat de Plessisville a ajouté que lui-même avait pris sur ses charges, avec quelques bonnes volontés, de faire maintenir les services hospitaliers dans sa ville et qu'il

Conclusion

Le président de la Chambre de Commerce de Plessisville, M. Claude Véraquin, a animé les délibérations sur cet important sujet. Ont fait entendre leur point de vue sur la question Me Benoit Chartier, président du conseil d'administration de l'hôpital Sacré-Coeur, le Dr Gabriel Giguère, président du Bureau médical de Plessisville ainsi que le Dr Bertrand Savoie.

Il a été décidé de former un comité provisoire dont les membres auraient pour tâche d'organiser un service de renseignement et d'information pour le public, de poursuivre les études sur la question, accomplir les démarches jugées nécessaires pour solutionner le problème. Au nom de ses membres, la direction du Bureau médical a approuvé cette suggestion. Tous les médecins faisant du service à l'hôpital Sacré-Coeur travailleront sur ce comité et ils s'ajoutent les aides dont ils auront besoin pour accomplir la tâche importante qui leur a été confiée.

A la suite d'une rencontre

Orientation de la pastorale des religieux du diocèse

VICTORIAVILLE (R.L.) — La pastorale des religieux du diocèse de Nicolet commence à préciser les orientations qu'elle doit prendre. En effet, une rencontre du comité exécutif a eu lieu ces derniers jours à Victoriaville. Lors de cette rencontre, les membres ont déterminé les grands jalons qui guideraient la pastorale des religieux pour l'année qui vient.

Le comité veut faire porter ses efforts d'animation surtout sur les communautés locales. Le comité veut que dans chaque groupe, des efforts spéciaux soient faits pour améliorer la connaissance de la communication entre les membres.

Le comité veut aussi insister sur le fait que les religieux doivent approfondir le sens de leur vocation. Un travail d'animation se fera aussi de façon à assurer une plus grande présence des religieux dans le monde.

Le comité a aussi tenu à préciser un point concernant la présence des religieux dans la pastorale familiale. Le comité se favorise pas plus la présence de religieux dans la pastorale familiale que dans n'importe quelle autre orientation pastorale. La présence de religieux dans le monde doit se faire selon les goûts et les talents de chacun.

Enfin, le comité projette une constitution de la commission des religieux. Les buts de cette commission seraient les suivants: assurer la présence des religieux dans la pastorale diocésaine et locale, favoriser la collaboration entre tous les religieux oeuvrant dans le diocèse ou dans la paroisse, maintenir un lien entre l'autorité diocésaine et les différentes communautés, enfin, fournir une aide efficace aux religieux qui travaillent dans les œuvres ou dans le domaine spirituel.

Cette réunion du comité exécutif était sous la présidence du Frère Roger Lampron de Ste-Angèle. Les autres membres présents étaient Soeurs Henriette Prévost, Rachel Doucet, Thérèse Bellemare, Rachel Tourigny et les Frères Alexandre Landry et Bertrand Corbeil.

Incendie à Drummondville

Cinq familles sont jetées sur le pavé

DRUMMONDVILLE (J.S.O.) — Un incendie, qui a débuté vers 12h.30 hier midi, dans la toiture d'une maison de rapport sise aux numéros 301 à 305 de la rue Marchand, a nécessité l'appel de tous les pompiers disponibles de Drummondville.

Devant l'ampleur du feu, qui s'est communiqué à toute la toiture de l'immeuble, les pompiers ont dû utiliser tout leur équipement, aussi bien la grande échelle que l'ancien camion du service des incendies, mandé expressément sur les lieux. Il a fallu une bonne heure aux pompiers pour circonscire les flammes.

Tous les logements supérieurs sont totalement détruits, la toiture s'étant effondrée; quant aux logements inférieurs, ils ont été lourdement endommagés par l'eau et la fumée. Les familles Eugène Poliquin, Léonard Emond, Ana Allard, Léo Bélisle et Roger Audet, habitant ces logements, se retrouvent privées de logis.

QUE PEUT FAIRE LA BEI POUR VOUS?

Un de nos représentants

M. CLAUDE R. TELLIER

sera à

L'HÔTEL MANOIR VICTORIA
19, Notre-Dame-O,
Victoriaville, Qué.
le 25 septembre 1969

Dans cette région et à travers le Canada plusieurs personnes ainsi que des entreprises engagées dans divers genres d'opérations, y compris:

- Agriculture • Tourisme et Services de divertissements • Construction • Services professionnels • Transport • Commerces de gros et de détail • Fabrication

ont obtenu des prêts de la BEI pour l'acquisition de terrains, d'immeubles, de machinerie ou encore pour améliorer leurs fonds de roulement, lancer une nouvelle affaire ou pour d'autres fins. Si vous croyez que la BEI peut vous être utile, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec notre représentant en téléphonant à:

HÔTEL MANOIR VICTORIA
752-4576
ou en écrivant à l'avance à la

BEI BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

550, rue Bonaventure, C.P. 666
Trois-Rivières, Qué.

Dans la région de Drummondville

Trois accidents causent des dommages évalués à \$10,000

DRUMMONDVILLE (J.S.) — La fin de semaine a été assombrie par plusieurs accidents de la route à Drummondville. Vendredi soir vers 22h.50, deux automobiles sont entrées en collision au coin des rues Notre-Dame et St-Frédéric, causant pour

plus de \$3,000 de dommages aux véhicules impliqués.

Il s'agit des autos de M. Jean Salvas, 21 ans, habitant au 35, rue Principale à St-Pie de Guire et de M. Etienne Benoit, 45 ans, domicilié au 565 Marchand, à Drummondville. On ne rapporte aucun blessé dans cet accident malgré la violence de l'impact; la collision se serait produite alors que M. Salvas, aveuglé par les phares des autos venant en sens inverse, aurait omis d'effectuer son arrêt.

Peu après, vers 23h.30, cette fois à l'intersection des rues Brock et Loréage, une autre collision fut enregistrée à la Sûreté municipale. Deux véhicules, conduits par MM. Gilles Poulin et Maurice Cartier, sont entrés en collision après qu'un des conducteurs eut omis de faire l'arrêt obligatoire à cet endroit. Les dommages sont estimés à \$800 mais aucun des occupants n'a été blessé.

Par ailleurs, tôt samedi matin, vers 7h.45, un accident impliquant cinq véhicules se serait produit sur la route Transcanadienne, direction de Québec, sur le côté est du viaduc à la limite du boulevard St-Joseph. On rapporte deux blessés légers dans cette collision qui aurait fait pour plus de \$700 de dégâts aux véhicules et qui serait imputable à la mauvaise visibilité causée par la fumée dense se déga-

Un projet de fusion à Plessisville

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Des ententes ont été conclues entre le conseil municipal urbain de Plessisville et le conseil municipal rural pour le partage du coût des études à faire en vue de réaliser un projet de fusion des deux municipalités. L'entente concerne aussi l'attribution du contrat à des spécialistes qui feront les études sur tout ce qu'il y a à préparer pour la fusion. Ces spécialistes sont déjà à l'oeuvre et un premier rapport sur leur travail est attendu vers la mi-octobre.

Les édiles des deux municipalités concernées examineront ces documents et feront une analyse complète de la situation avant de prendre une décision sur ce projet de fusion.



(Photo LeRo)

Des amateurs de baseball de Victoriaville à Montréal

UN GROUPE DE L'APCV (section Victoriaville) a effectué une excursion pour voir jouer les Expos de Montréal, samedi après-midi. C'était là la première activité du nouveau président Eddy Charles et le tout fut couronné de succès. Le groupe que l'on aperçoit ici se souviendra particulièrement de deux joueurs de l'équipe montréalaise, soit Jose "Coco" Labay et Jose Herrera. Nous apercevons au centre le président Eddy Charles de même que M. Maurice Houle, un des principaux responsables. Le tout fut rendu possible grâce à la collaboration de MM. Sylvio Tremblay et Jacques Pellerin, de la brasserie O'Keefe.

loise, soit Jose "Coco" Labay et Jose Herrera. Nous apercevons au centre le président Eddy Charles de même que M. Maurice Houle, un des principaux responsables. Le tout fut rendu possible grâce à la collaboration de MM. Sylvio Tremblay et Jacques Pellerin, de la brasserie O'Keefe.